

# CONTRAT DE PREVENTION ET DE SECURITE

du 16<sup>e</sup> arrondissement

16<sup>e</sup>

2016  
2020



16<sup>e</sup>

MAIRIE DE PARIS



PARQUET DU  
TRIBUNAL  
DE GRANDE  
INSTANCE  
DE PARIS



INTRODUCTION.....	2
<b>GOUVERNANCE DU CONTRAT DE PREVENTION ET DE SECURITE D'ARRONDISSEMENT.....</b>	<b>2</b>
I - CONTEXTE ET CADRAGE POUR LE CONTRAT DE PRÉVENTION ET DE SECURITÉ DU 16 <sup>ÈME</sup> ARRONDISSEMENT : PRINCIPALES CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES, ECONOMIQUES ET URBAINES .....	5
A. La situation géographique.....	5
B. La situation démographique .....	5
D- Les caractéristiques de l'arrondissement .....	6
II - PLAN D'ACTION DU CPSA 16 <sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT.....	9
III - ETAT DES LIEUX.....	46
A) Tendances et/ou appréciations qualitatives du commissariat.....	46
B) Activité générale du parquet .....	48
C) Rectorat.....	55
D) Bilan OPTP .....	59
E) Bilan d'activité de la circonscription Ouest de la DPSP .....	66
F) Bilan activité GPIS.....	67
F) Bilan RATP.....	68

# INTRODUCTION

## GOVERNANCE DU CONTRAT DE PREVENTION ET DE SECURITE D'ARRONDISSEMENT

- **Le Contrat Parisien de Prévention et de Sécurité (CPPS) et le Conseil parisien de sécurité**

Le Contrat Parisien de Prévention et de Sécurité (CPPS) a été signé le 5 mai 2015 par la Maire de Paris, le Préfet de police, le procureur de la République près le Tribunal de grande instance de Paris, le Recteur de l'Académie de Paris, Chancelier des universités et le Préfet de région Ile-de-France, Préfet de Paris. Ce document décline à l'échelle parisienne les trois programmes d'actions prévus par la Stratégie Nationale de Prévention de la Délinquance et succède au Contrat Parisien de Sécurité (CPS) signé le 3 mars 2009, qui avait été prolongé par avenant le 2 juillet 2013. Le CPPS est un document cadre qui doit être décliné dans tous les arrondissements parisiens.

Il a fait l'objet d'un important travail de concertation entre les signataires et sera renégocié à mi-parcours afin de pouvoir l'adapter à la réalité du contexte parisien et de ses évolutions. Le plan d'actions de ce nouveau contrat, réorganisé autour de trois axes principaux, permet de prioriser et de mettre en cohérence l'ensemble des actions en direction des jeunes publics, introduit un nouveau thème relatif à la tranquillité publique et maintient les actions en direction des personnes vulnérables et des femmes victimes de violence.

Au-delà de la nécessité de promouvoir la citoyenneté, le contrat introduit neuf thèmes nouveaux. Ainsi, plusieurs mesures sont destinées à prévenir la radicalisation et accompagner les familles notamment grâce à la création d'une cellule parisienne dédiée ainsi que par des programmes de formation spécifiques pour les personnels en contact avec les jeunes publics. Pour renforcer la sécurité des touristes et lutter contre la vente à la sauvette et les activités illicites sur l'espace public, les services de police et les inspecteurs de sécurité de la Ville s'associent. D'autre part, la protection des agents chargés d'une mission de service public se voit renforcée.

Le Conseil parisien de prévention et de sécurité constitue le cadre de concertation parisien sur les priorités concernant la prévention de la délinquance et il assure l'animation et le suivi du CPPS. Coprésidé par le Préfet de police, la Maire de Paris, et le Procureur de la République, il regroupe des représentants des services de l'État, des représentants d'associations ainsi que des personnes qualifiées œuvrant dans le champ de ce contrat.

### - **Le contrat sécurité du 16<sup>ème</sup> arrondissement**

Le premier contrat de sécurité du 16<sup>ème</sup> arrondissement de Paris a été signé le 2 juillet 2002 et un second contrat de sécurité de nouvelle génération (CSANG) a été signé le 22 novembre 2010.

Aujourd'hui, et conformément aux objectifs du CPPS, le 16<sup>ème</sup> arrondissement élabore un nouveau contrat de prévention et de sécurité d'arrondissement (CPSA). Les réponses apportées au niveau local respectent les orientations retenues dans le CPPS qui font références aux trois programmes d'actions identifiés par la stratégie nationale de prévention de la délinquance :

- Prévenir la délinquance des jeunes.
- Protéger les personnes vulnérables, lutter contre les violences faites aux femmes, les violences intrafamiliales et renforcer l'aide aux victimes.
- Améliorer la tranquillité publique.

Comme indiqué dans le volet gouvernance du CPPS, le conseil de sécurité et de prévention de la délinquance (CSPDA) représente, à l'échelle de l'arrondissement, l'instance d'échange et de concertation ainsi que de suivi et d'animation du nouveau CPSA. Ce conseil est régi par l'arrêté n°2009-00380 du 14 mai 2009 et il est placé sous la présidence conjointe du maire d'arrondissement, du représentant du préfet de police, du procureur de la république ou des magistrats désignés par lui et du commissaire de police central du 16<sup>ème</sup> arrondissement.

Le coordonnateur du CPSA de la direction de la prévention de la sécurité et de la protection (DPSP) assure, en lien avec les principaux signataires et les principaux partenaires, un rôle d'animation et de coordination de la politique de prévention de la délinquance au titre de l'article 1 de la loi du 5 mars 2007.

Pour mener à bien la refonte du contrat, il a été constitué un comité de pilotage restreint du CSPDA réunissant le maire d'arrondissement, le commissaire de police, les magistrats désignés par le procureur de la République, les représentants du rectorat, le GPIS et la DPSP. Le coordonnateur CPSA vient en appui opérationnel et méthodologique des membres du comité de pilotage restreint pour élaborer le nouveau document. Cette instance se réunit une fois par an en formation plénière pour faire un point général sur les questions de sécurité à l'échelle de l'arrondissement ainsi qu'un bilan de la mise en œuvre des actions prévues au titre du CPSA.

Une clause de revoyure est prévue à mi-parcours toutefois les membres de cette instance peuvent proposer et/ou supprimer des fiches actions qu'ils jugent obsolètes au regard de l'évolution de la situation. L'intégration et/ou la suppression doivent être validées par le comité de pilotage du CPSA. Outre la réunion plénière, le CSPDA peut fonctionner sous formes de groupes de travail thématiques, territoriaux ou bien les deux à la fois. Ces groupes de travail territoriaux et opérationnels ont vocation à apporter des réponses ciblées aux habitants. Mais ils peuvent également avoir vocation à produire des diagnostics affinés préalablement à la mise en place de nouvelles actions partenariales.

Enfin, le contrat de prévention et de sécurité s'articule avec les dynamiques mises en place localement par la sous-direction de la jeunesse et plus particulièrement les Référents Jeunesses de Territoire (RJT) de la Direction de la Jeunesse et des Sports (DJS), qui visent à renforcer l'efficacité et la visibilité des politiques parisiennes en matière de jeunesse. Ils participent à la définition et à la déclinaison, avec la Mairie d'arrondissement et la Ville de Paris, des priorités jeunesses menées localement.

Le nouveau contrat de prévention et de sécurité du 16<sup>ème</sup> arrondissement est certes la déclinaison au niveau de cet arrondissement du contrat parisien de prévention et de sécurité (CPPS). Mais tous ceux qui ont participé à son élaboration, notamment les élus du 16<sup>ème</sup>, ont voulu que ce texte prenne réellement en compte les problèmes et les priorités spécifiques de cet arrondissement. C'est pourquoi, tant en ce qui concerne le plan général de ce contrat que le choix des « fiches-actions » qui l'accompagnent, des différences peuvent exister avec le contrat parisien. Elles proviennent d'une connaissance forte et d'une analyse précise de la situation sur le terrain.

La sécurité, première des libertés, est en effet depuis de nombreuses années une des priorités de la mairie du 16<sup>ème</sup>, même si les élus parisiens ne disposent d'aucun pouvoir de police. Le maire et les élus du 16<sup>ème</sup>, tout au long du précédent contrat de sécurité de l'arrondissement, signé en novembre 2010, ont tenu à faire vivre ce texte à travers les réunions thématiques du CSPDA évoquées ci-dessus, mais aussi en créant, lorsque la situation le justifiait, des comités locaux de sécurité (Porte de Saint-Cloud, Gros-Boulaivilliers, Dauphine-Maillot). La même vigilance et le même souci du terrain continueront d'inspirer les élus de l'arrondissement dans la mise en œuvre de ce nouveau contrat.

**Claude GOASGUEN**

Ancien ministre  
Député-Maire du 16<sup>ème</sup> arrondissement

**Michel CADOT**

Préfet de police

**Colombe BROSSSEL**

Adjointe à la Maire de Paris chargée de la  
sécurité, la prévention, la politique de la ville  
et l'intégration

**Frédérique PORTERIE**

Procureur de la République adjoint près le  
tribunal de grande instance de Paris

Pour le recteur de la région académique Île-de-  
France,  
Recteur de l'académie de Paris,  
Chancelier des universités, et par délégation,  
**Emmanuel DESCHAMPS**  
Directeur académique des services de  
l'éducation nationale

Pour le préfet de la région d'Île-de-France,  
Préfet de Paris, et par délégation,  
**Monsieur LAJARGE,**  
Directeur départemental de la Cohésion Sociale

# I - CONTEXTE ET CADRAGE POUR LE CONTRAT DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ DU 16<sup>ÈME</sup> ARRONDISSEMENT : PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES, ÉCONOMIQUES ET URBAINES

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, 2 240 621 personnes résidaient à Paris<sup>1</sup>, et en 2011, 1 803 535 y travaillaient (contre 1 756 654 en 2006)<sup>2</sup>. La ville génère des flux qui concernent les parisiens, les franciliens et toutes les personnes de passage à Paris.

La diversité des arrondissements parisiens et leurs particularismes apportent sa spécificité à la ville de Paris. À ce titre, les arrondissements doivent être abordés selon leurs caractéristiques sociodémographiques propres, mais également selon les pôles et territoires susceptibles de générer des flux (site touristique fréquenté massivement, square de quartier, rue commerçante, grand magasin, marché aux puces, gare).

## A. La situation géographique

Le 16<sup>ème</sup> arrondissement a une superficie de 784.6 hectares (hors bois de Boulogne) qui en fait le second arrondissement le plus vaste de Paris. Il est situé à la périphérie de l'ouest parisien. 4 arrondissements parisiens et 5 communes limitrophes de Paris bordent le 16<sup>ème</sup> arrondissement:

- le 17<sup>ème</sup> arrondissement au Nord ;
- le 8<sup>ème</sup> arrondissement au Nord-Est ;
- le 7<sup>ème</sup> arrondissement au Nord-Est sur la rive gauche de la Seine ;
- Le 15<sup>ème</sup> arrondissement dans la majeure partie Est, sur la rive gauche de la Seine ;
- Boulogne-Billancourt au Sud ;
- Saint-Cloud, Suresnes et Puteaux à l'Ouest, au-delà du Bois de Boulogne ;
- Neuilly sur Seine au Nord-Ouest.

Relativement étroit, le 16<sup>ème</sup> arrondissement est allongé du Nord au Sud et délimité dans sa partie intra-muros par la Seine à l'Est et par le Bois de Boulogne à l'Ouest.

## B. La situation démographique<sup>3</sup>

### Population

	1999	2009	2015
Population recensée	161 817	161 926	169 070

Source : INSEE, chiffres clés Population 16<sup>ème</sup> arrondissement

D'après la dernière publication de l'INSEE, le nombre d'habitants du 16<sup>ème</sup> arrondissement est de 169 070 habitants (population municipale). On peut ainsi constater une hausse de près de 5% après avoir observé une stabilité au cours des années 1990 et de la dernière décennie (+109 habitants entre 1999 et 2010).

### Densité résidentielle

	1999	2010	2012
Densité résidentielle	9 882	9 756	10 239

Source : INSEE, chiffres clés Territoire 16<sup>ème</sup> arrondissement.

<sup>1</sup> Source INSEE, <http://www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/recensement/populations-legales/pages2014/pdf/dep75.pdf>

<sup>2</sup> Source INSEE, [http://www.insee.fr/fr/themes/dossier\\_complet.asp?codgeo=DEP-75](http://www.insee.fr/fr/themes/dossier_complet.asp?codgeo=DEP-75).

<sup>3</sup> Au moment de la rédaction de ce document, l'INSEE a publié la population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Les autres données ne sont pas toutes actualisées et les données varient entre 2011 et 2015.

Le 16<sup>ème</sup> arrondissement se caractérise par une très faible densité résidentielle (rapport entre le nombre d'habitants et la surface totale de l'arrondissement), à savoir 10 239 habitants au km<sup>2</sup> contre 21 347 habitants au km<sup>2</sup> pour l'ensemble de Paris. Ce chiffre officiel s'explique par la prise en compte du Bois de Boulogne dans la surface totale de l'arrondissement. Sans le bois, la surface de l'arrondissement est estimée à 7,91 km<sup>2</sup> ce qui permet de calculer une densité de 21 521,9 habitant au km<sup>2</sup> et qui inscrit l'arrondissement dans la moyenne parisienne.

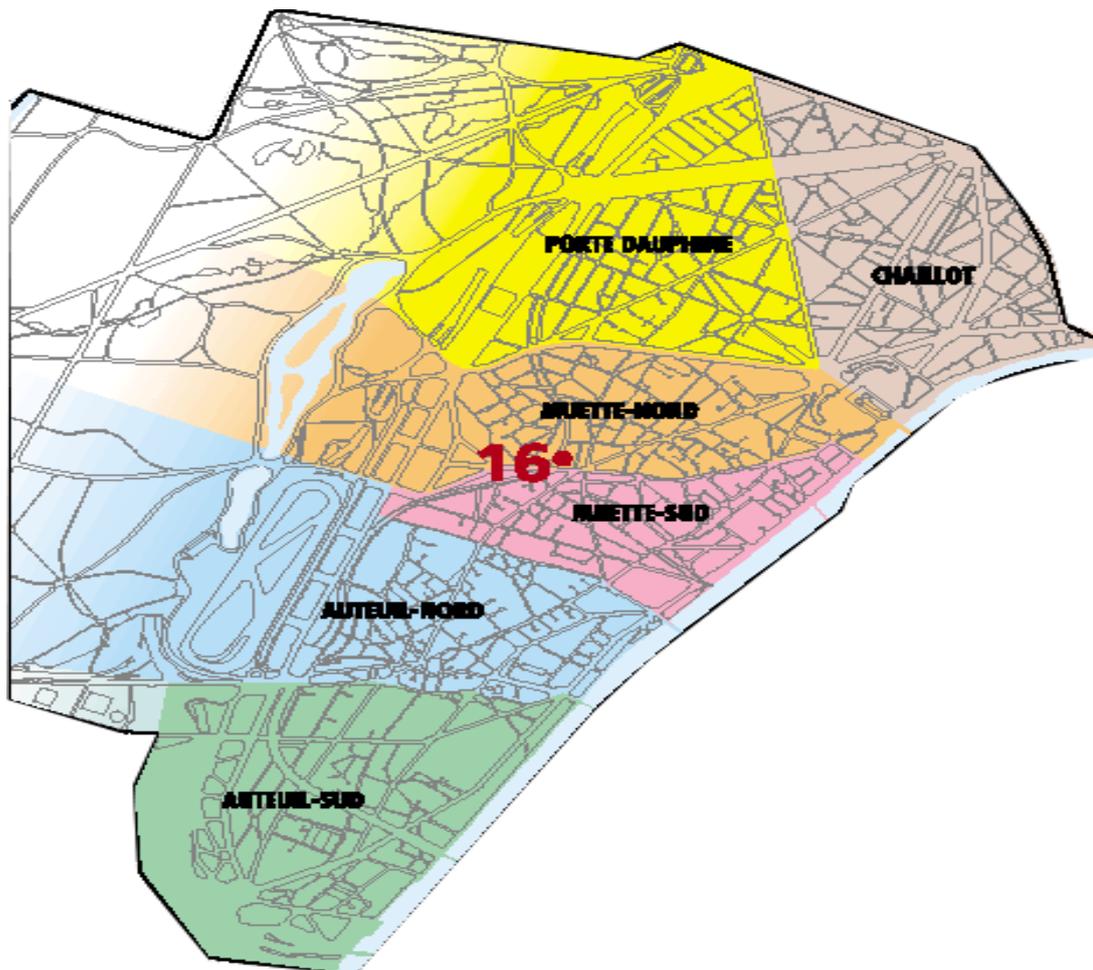
### Structure par âge

	2007		2012	
	Paris	16 <sup>ème</sup>	Paris	16 <sup>ème</sup>
0-14 ans	14,4%	14,6%	14,4%	14,5%
15- 44 ans	47,8%	38,9%	47,1%	38%
45-59 ans	19%	20%	18,3%	19,4%
60 ans et +	18,8%	26,6%	20,3%	28%

Source : INSEE, Dossier complet, chiffres clés Évolution et structure de la population 16<sup>ème</sup> arrondissement

En 2012, la structure par âge est relativement similaire à la structure observée en 2007. En 2012, les tranches des 15-44 ans et des 45-59 ans représentent respectivement 38,9 % et 20% de la population de l'arrondissement, des chiffres en léger décalage de la moyenne parisienne (47,1 % et 17,8 %). De la même façon, les + de 60 ans représentent en 2012 28% des habitants du 16<sup>ème</sup> arrondissement contre 20,3% à l'échelle parisienne. La population du 16<sup>ème</sup> arrondissement est donc plus âgée en proportion que la moyenne des arrondissements parisiens.

### D- Les caractéristiques de l'arrondissement



Le 16<sup>ème</sup> arrondissement reste un arrondissement principalement résidentiel peu densément peuplé disposant d'importantes emprises dévolues à la voirie, aux espaces verts et aux équipements.

Il présente également un fort taux de motorisation des ménages, provoquant des difficultés de stationnement.

Il propose en outre une armature commerciale hétérogène : fortes concentrations commerciales localisées au nord, au centre, au sud de l'arrondissement, deux centres commerciaux de plus de 10 000 m<sup>2</sup> et un grand nombre de marchés dont les plus fréquentés sont ceux de l'avenue du Président Wilson et de l'avenue de Versailles.

Les lieux de culture, de loisirs comme le théâtre ou le cinéma sont hélas trop peu nombreux (Théâtre du Ranelagh et Cinéma Majestic Passy). En revanche l'arrondissement dispose d'une vingtaine de musées d'une renommée internationale comme le musée Guimet, le musée Baccarat, le musée Dapper, le musée Marmottant. La colline de Chaillot présente une offre exceptionnelle ; Musée d'Art Moderne, Musée de l'Homme, Musée National de la Marine, Musée Guimet, Palais de Tokyo, Musée National des Monuments Français.

Le 16<sup>ème</sup> arrondissement se distingue également par la présence d'équipements sportifs pour la pratique du sport amateur, mais aussi pour celle du sport professionnel, tous situés à la marge ouest de l'arrondissement dans un espace limité : du sud au nord, le stade Pierre de Coubertin, le stade Géo André, le stade du Parc des Princes, le stade Jean Bouin, le stade Roland Garos, le stade Georges Hébert, l'hippodrome d'Auteuil, le stade de la Muette, le Racing Club de France, l'hippodrome de Longchamp.

Avec une trentaine d'espaces verts, l'arrondissement offre près de 3m<sup>2</sup> d'espaces verts (hors bois) à chacun de ses résidents. Outre le Bois de Boulogne, les principaux espaces verts, sont les jardins du Ranelagh, le jardin de Sainte Périne, les jardins du Trocadéro, l'avenue Foch.

### **Le logement**

	2007	2012
Nombre de logements	94 725	98 980

Source : INSEE, chiffres clés Logement 16<sup>ème</sup> arrondissement

Après une très légère diminution entre 1999 et 2005 (une baisse d'un peu moins de 350 logements), le nombre de logements dans l'arrondissement est en augmentation depuis 2007, passant de 94725 en 2007 à 98980 en 2012. La proportion de propriétaires est de 44,4% soit 11,4% de plus que la moyenne parisienne (33%).

Le nombre moyen de pièces par habitation est identique entre 2012 et 2007 (3,1). La moyenne parisienne est de 2,6 pièces.

### **Taille moyenne des ménages**

La taille moyenne des ménages est très sensiblement supérieure à celle de 1999 (2 personnes par ménage contre 1,9) et reste semblable à la moyenne parisienne (1,9).

### **Indicateurs de précarité (bas revenu, chômage, RMI)<sup>4</sup>**

En 2011, à Paris, le revenu net moyen déclaré par foyer fiscal est de 40 752€. Le taux de chômage des 15-64 ans est de 11,6%. À l'échelle du 16<sup>ème</sup> arrondissement, le revenu médian déclaré par unité de consommation<sup>5</sup> est de 40 532€ pour un taux de chômage de 6,7%.

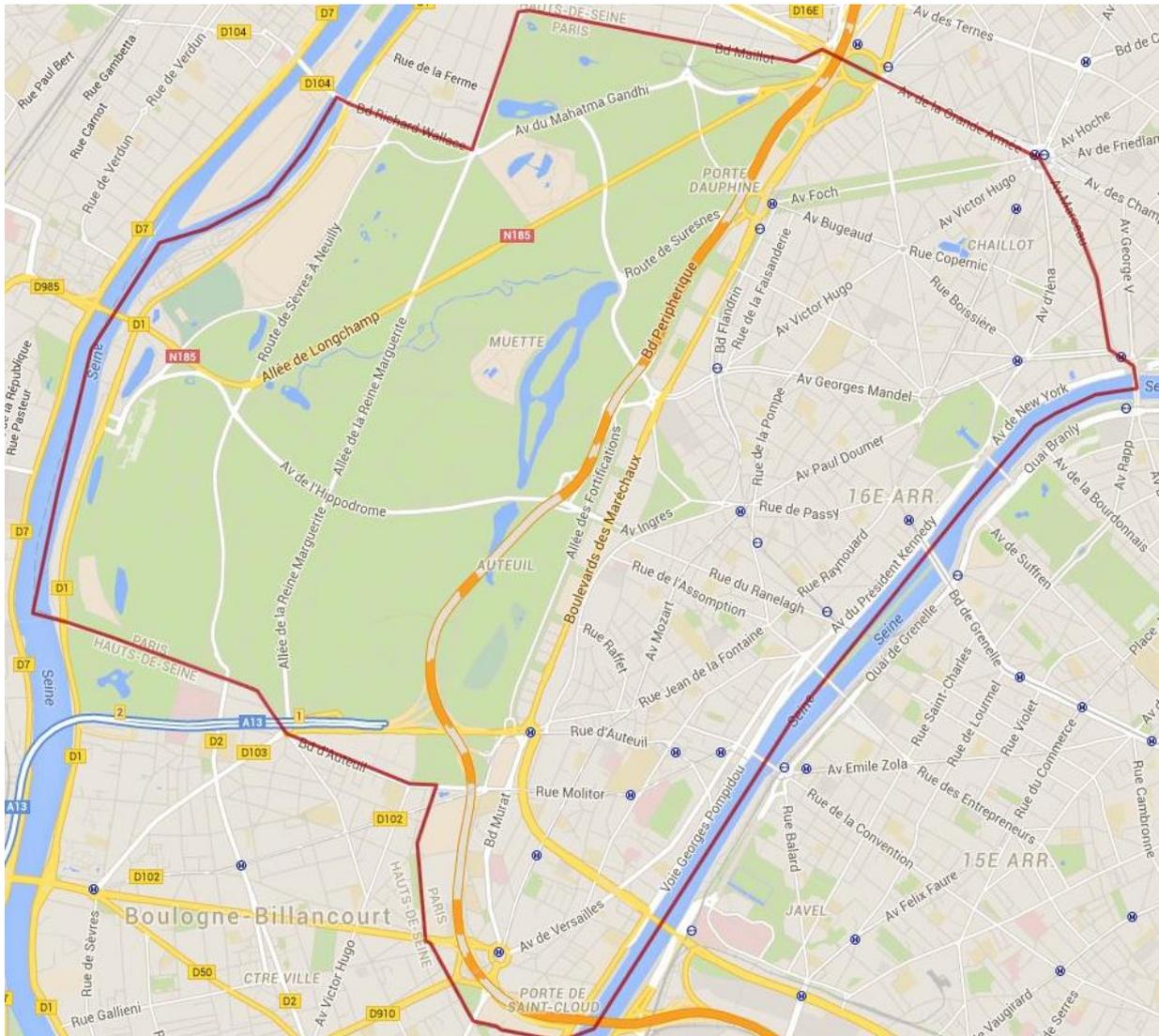
En 2011, la CAF de Paris dénombre 265 925 personnes vivant sous le seuil de bas revenus soit 11,9% de la population parisienne. Le 16<sup>ème</sup> arrondissement héberge 9072 personnes vivant sous ce seuil.

<sup>4</sup> [http://www.apur.org/sites/default/files/documents/donnees\\_sociales\\_2012.pdf](http://www.apur.org/sites/default/files/documents/donnees_sociales_2012.pdf)

<sup>5</sup> Pour comparer le niveau de vie des ménages, on ne peut s'en tenir à la consommation par personne. En effet, les besoins d'un ménage ne s'accroissent pas en stricte proportion de sa taille. Lorsque plusieurs personnes vivent ensemble, il n'est pas nécessaire de multiplier tous les biens de consommation (en particulier, les biens de consommation durables) par le nombre de personnes pour garder le même niveau de vie.

En 2011, on dénombrait 2094 personnes bénéficiaires du RSA socle (contre 52 906 personnes à Paris, source INSEE) et 2 546 titulaires de la CMU (contre 85 417 pour Paris, source CAF).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, le 16<sup>ème</sup> arrondissement comptait 5 253 (contre 4 109 en 2008) demandeurs d'emploi soit 4,3% des demandeurs d'emploi parisiens (122 613 demandeurs à l'échelle de la capitale).



## II - PLAN D'ACTION DU CPSA 16<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT

Le nouveau contrat de prévention et de sécurité du 16<sup>ème</sup> arrondissement (CPSA) s'inscrit dans les trois thématiques retenues au niveau parisien avec l'ambition de répondre à des objectifs précis :

- Améliorer la tranquillité publique.
- Prévenir la délinquance des jeunes.
- Protéger les personnes vulnérables, lutter contre les violences faites aux femmes, les violences intrafamiliales et renforcer l'aide aux victimes.

La gouvernance générale et l'articulation entre l'échelon parisien et l'échelon local ont déjà été évoquées dans l'introduction de ce document. Il convient maintenant de préciser le mode d'organisation opérationnel au niveau de l'arrondissement. Préalablement, il est nécessaire de rappeler que les principaux signataires (maire d'arrondissement, commissaire central, magistrat du parquet) constituent l'organe de pilotage du CPSA avec l'appui méthodologique du coordonnateur CPSA.

La réunion du CSPDA en formation plénière incombe à la mairie d'arrondissement pour fixer conjointement l'ordre du jour et envoyer les invitations par courrier aux membres de cette instance. Le coordonnateur CPSA centralise les informations transmises par les différents partenaires pour les mettre en forme en vue d'une présentation annuelle d'un bilan des actions menées. Il invite par ailleurs, par voie essentiellement de courriel, les partenaires des différents groupes de travail à se réunir sur décision du comité de pilotage du CPSA selon les besoins pour suivre et animer le CPSA.

### AXE I : TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

**Fiche action n°1 :** Lutter contre les infractions liées au respect des personnes, à l'occupation abusive de l'espace public et des espaces collectifs et au comportement de certaines personnes à la rue

**Fiche action n°2 :** Lutter contre les troubles liés aux regroupements de jeunes, résidant ou non dans l'arrondissement

**Fiche action n°3 :** Mieux gérer les crises majeures et accompagner les victimes

**Fiche action n°4 :** Prévenir et lutter contre les infractions commises dans et aux abords des établissements scolaires

**Fiche action n°5 :** Prévenir et lutter contre les trafics de stupéfiants et les comportements liés aux addictions

**Fiche action n°6 :** Prévenir les vols avec effractions, en particulier les cambriolages de domiciles ou de locaux professionnels

**Fiche action n°7 :** Améliorer la sécurité routière

**Fiche action n°8 :** Garantir la sécurité du site du Trocadéro

**Fiche action n°9 :** Porter un effort particulier en faveur des quartiers « Porte de Saint Cloud/Boulevard Murat » et « Gros/Boulaivilliers »

**Fiche action n°10 :** Garantir la sécurité du bois de Boulogne, notamment aux alentours des concessions sportives et de restauration

**Fiche action n°11 :** Lutter contre les nuisances liées à la prostitution et contre le proxénétisme, en particulier contre l'implantation d'établissements proposant des relations sexuelles tarifées

## **AXE II : PRÉVENIR LA DÉLINQUANCE DES JEUNES**

**Fiche action 12 :** Renforcer l'éducation à la citoyenneté, prévenir les phénomènes liés à la radicalisation

## **AXE III : PROTÉGER LES PERSONNES VULNÉRABLES, LUTTER CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES, LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES ET RENFORCER L'AIDE AUX VICTIMES**

**Fiche action n° 13 :** Lutter contre les violences intrafamiliales, notamment les violences conjugales et les violences faites aux femmes

**Fiche action n° 14 :** Protéger et aider les personnes âgées et renforcer l'aide aux victimes

**AXE I**  
**AMÉLIORER LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE**

## FICHE ACTION N° 1

### Lutter contre les infractions liées au respect des personnes, à l'occupation abusive de l'espace public et des espaces collectifs et au comportement de certaines personnes à la rue

#### CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUE

Les infractions liées au respect des personnes et au partage des espaces publics et collectifs s'accroissent dans l'arrondissement avec des problèmes plus marqués dans certains quartiers : place Victor Hugo, Mesnil/Saint-Didier, place d'Iéna, Porte de Saint-Cloud. La présence de groupes de personnes sans domicile fixe, se livrant au vagabondage et/ou à la mendicité dans les rues et espaces verts, peut être source de nuisances (liées à la propreté ou à la tranquillité), de conflits d'usages et d'insécurité. Ces difficultés peuvent se trouver aggravées par la configuration particulière des espaces publics comme privés (passages sous voûte, limites domaniales floues...), ou de la vétusté de certains équipements. Les riverains vivent difficilement cette situation d'envahissement de l'espace avec un sentiment d'insécurité provoqué par des conduites parfois violentes de personnes à la rue, sujettes à diverses addictions et parfois même à des troubles psychiques graves.

Les services publics comme la RATP ou La Poste mais également les agences bancaires (occupation des locaux de distributeurs automatiques notamment) se plaignent d'actes d'incivilités allant jusqu'à la commission d'infractions.

Dans le sud de l'arrondissement, un certain nombre de logements sociaux sont occupés de façon récurrente dans leurs parties communes, avec commission par les occupants d'incivilités et de délits.

Afin que l'espace public reste un espace partagé, l'action des pouvoirs publics conjugue éviction et, le cas échéant, réponse judiciaire mais également prise en charge sociale et suivi des personnes en situation de détresse pour leur proposer des conditions d'existence salubres et dignes.

Par ailleurs, l'espace public est l'objet de comportements inciviques particulièrement pénalisants en matière de propreté : dépôts sauvages de déchets et d'objets encombrants, abandon de détritus sur la voie publique, usage détourné des corbeilles de rue, non ramassage des déjections canines, sortie des bacs de collecte en dehors des heures réglementaires, tags et graffitis. A noter également, les infractions aux règles du stationnement, en particulier sur les trottoirs, s'expliquant notamment par un fort taux de motorisation de l'arrondissement et une explosion du nombre de véhicules à deux roues motorisés conjugués au manque d'offre de stationnement, aggravé par la raréfaction des places autorisées. Le développement des établissements de restauration à emporter ou avec service de livraison génère également des difficultés.

Les plaintes liées à des nuisances sonores de voisinage sont en constante augmentation auprès du commissariat central de l'arrondissement comme de la Mairie du 16<sup>ème</sup>. Il peut s'agir de troubles dus à des établissements de type bar, restaurant ou boîte de nuit (particulièrement depuis l'interdiction de fumer dans les lieux accueillant du public) mais aussi de problèmes de voisinage entre particuliers.

Des intrusions surtout la nuit, de jeunes dans certains parcs et jardins (jardin des serres d'Auteuil, jardin du Ranelagh, square Henri Collet et parc Sainte-Périne) entraînent, outre des nuisances sonores, de graves dégradations des espaces verts.

Enfin, le 16<sup>ème</sup> arrondissement concentre dans un même secteur (Auteuil/Saint-Cloud) un nombre important de grands équipements sportifs accueillant de façon récurrente des événements de grande, voire très grande ampleur, susceptibles d'engendrer de multiples nuisances pour les riverains : contraintes liées aux dispositifs de sécurité, propreté, bruit, saturation de l'espace public...

## **PUBLIC CIBLE**

Tous les habitants du 16<sup>ème</sup> arrondissement, les personnes sans domicile occupant la voie publique en groupe ou individuellement, ainsi que les touristes victimes de ces infractions.

## **OBJECTIFS**

- Préserver la qualité de vie et la tranquillité, atouts majeurs de l'arrondissement.
- Sécuriser les espaces publics et collectifs et lutter contre les regroupements sources de nuisances et d'insécurité, y compris dans certains espaces collectifs comme les halls d'immeuble, notamment ceux des logements sociaux.
- Inculquer les principes du civisme dès le plus jeune âge.
- Lutter contre les incivilités avant qu'elles ne se transforment en violence.
- Diligenter toute procédure utile en cas d'infraction (violences, mendicité agressive, ivresse publique et manifeste, infraction au RSD...).

## **PILOTES ET PARTENAIRES**

Préfecture de Police, Mairie du 16<sup>ème</sup> arrondissement, Commissariat de Police, Parquet de Paris, Ville de Paris (DPE, UASA); établissements scolaires ; bailleurs sociaux ; RATP ; La Poste ; banques ; BAPSA ; SAMU Social ; Associations (Croix Rouge, Centre Corot, Solidarité Logement...); CASVP 16<sup>ème</sup> ; ESI « Mesnil - Saint-Didier » ; exploitants des établissements de restauration, de débit de boisson et de nuit ; gestionnaires des grands équipements ; commerçants participant aux dispositifs mis en place par la mairie du 16<sup>ème</sup> (« CommerçANGE » et « PHARmacien »).

## **MISE EN OEUVRE**

- Mieux articuler et coordonner l'action de l'ensemble des intervenants : mairie d'arrondissement, services municipaux, services techniques de l'espace public, services d'accompagnement social, maraudes, services chargés de la sécurité et de la tranquillité publique, parquet, service pénitentiaire d'insertion et de probation, services responsables de l'hébergement, BAPSA de la Préfecture de police, commerçants.
- Améliorer le partenariat en matière de propreté, et continuer à développer les actions déjà entreprises à l'initiative de la mairie d'arrondissement (Charte de la Propreté, Semaine du Développement durable, Fêtes/Faites de la Propreté, visites et campagnes d'information dans les écoles, rencontres entre les agents de service et les conseillers de quartier).
- Organiser des campagnes d'information sur d'autres thèmes pour lutter contre les nuisances sonores, les troubles de voisinage, les incivilités et les actes de violence dans les transports en commun ou dans les établissements publics...
- Poursuivre l'action du service de Propreté de l'arrondissement dans les zones sensibles (secteurs à forte présence de personnes à la rue, secteurs des grands équipements sportifs).
- Poursuivre les efforts des services verbalisateurs de la Ville de Paris et de la Préfecture de Police, chacun en ce qui le concerne, notamment contre les infractions au règlement sanitaire départemental de Paris.
- Assurer la surveillance des squares et espaces verts, en particulier le soir et la nuit.
- Consolider l'action du GPIS-GIE au sein des ensembles sociaux du 16<sup>ème</sup> arrondissement posant problème.
- Consultations régulières du CASVP 16<sup>ème</sup> et de l'ESI « Mesnil - Saint-Didier ».
- Interventions de la BAPSA, du SAMU Social, de l'Unité d'Assistance aux Sans Abris (UASA) et des associations impliquées afin d'instaurer un dialogue avec les personnes à la rue recensées et de rechercher avec eux des solutions de réinsertion.
- Signalement à la Police, interpellations et traitement judiciaire (individus ivres, agressifs ou menaçants, chiens dangereux...).

- Vigilance renforcée en hiver et notamment en cas de déclenchement du plan « GRAND FROID ».
- Développer le dispositif de vidéo protection en ciblant les lieux devant être équipés prioritairement.
- Développer les audits et visites de sécurité par la MPC du Commissariat central ou le SPS de la DPSP et communiquer autour du réseau « CESPPLUSUR ».

#### **RESULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS RETENUS**

- Indicateurs des services municipaux de la Propreté.
- Statistiques de sécurité du commissariat (atteintes aux personnes sur la voie publique).
- Plaintes des habitants et des touristes.
- Réunions régulières du CSPDA sur les différents thèmes au cours desquelles ces sujets sont toujours traités.
- Recensement des personnes à la rue dans les statistiques de l'arrondissement.
- Nombre de campagnes d'informations menées.

## FICHE ACTION N° 2

### Lutter contre les troubles liés aux regroupements de jeunes, résidant ou non dans l'arrondissement

#### CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUE

Bien que la question ne soit évidemment pas encore aussi prégnante qu'ailleurs à Paris ou en Île-de-France, le 16<sup>ème</sup> arrondissement peut aussi être le théâtre de violences commises entre et par des groupes de jeunes résidant ou non dans l'arrondissement. Ces phénomènes de bandes sont souvent liés à des antagonismes d'occupation de territoire ou de rivalités « identitaires », de contrôle de marchés d'économie souterraine, de conflits individuels ou encore de tensions intra ou intercommunautaires.

Les problèmes générés vont des simples nuisances sonores à l'affrontement violent en groupe en passant par la consommation et le trafic de ou les actes d'extorsion dans ou aux abords des établissements scolaires.

Dès le printemps, ces phénomènes se constatent aussi dans certains espaces verts (jardins du Trocadéro et du Ranelagh, squares Henri Collet et parc Sainte-Périne). Le soir, particulièrement en fin de semaine, des regroupements se constituent près de la gare RER « Bougainvilliers » et dans certains halls, cours d'immeuble ou sur la voie publique, notamment dans le quartier de la Porte de Saint-Cloud ou le secteur de la Maison de Radio France (îlot Gros-Bougainvilliers).

En fonction des circonstances, les infractions de participation à un groupement en vue de violences ou à un attroupement armé, de port ou de transport d'arme peuvent être caractérisées. La réticence de certains à déposer plainte ou à témoigner complique le traitement policier et judiciaire. Or, la qualité de la preuve rapportée a un effet direct sur la possibilité de retenir des charges à l'encontre des mis en cause interpellés, et donc de les présenter au tribunal.

Le défèrement, à l'issue de la garde à vue, est le mode de poursuite privilégié par le parquet afin de favoriser une réponse rapide et efficace notamment en sollicitant du juge des enfants. Dans le cadre de la prévention de ces regroupements et du traitement de cette forme de délinquance. Il est important d'associer au volet répressif des dispositifs de prévention visant notamment à sensibiliser et soutenir les parents des jeunes concernés et à lutter contre le décrochage scolaire. Le contrat de prévention et de sécurité d'arrondissement propose en ce sens un cadre pour une action partenariale déterminée et concrète.

Un point particulier doit être pris en compte du fait de la présence dans le 16<sup>ème</sup> arrondissement du stade du Parc des Princes et du Paris-Saint-Germain. Les efforts considérables réalisés par les pouvoirs publics et le club pour juguler les phénomènes de hooliganisme ont porté leurs fruits mais la mobilisation ne doit pas cesser comme l'ont montré les violences au Trocadéro en 2013. L'arrivée au nouveau stade Jean Bouin du Red Star, club évoluant en Ligue 2, pour la saison 2016-2017 doit amener l'ensemble des acteurs concernés à la plus grande vigilance.

#### PUBLIC CIBLE

Les jeunes, les riverains de l'arrondissement.

#### OBJECTIFS

- Mieux connaître les regroupements, leurs lieux d'action et identifier leurs membres.
- Mettre en œuvre un suivi individualisé et collectif des jeunes qui fréquentent les bandes. La fiche 1.3 du CPPS « CENOMED » pourrait être mise en œuvre en fonction de l'évolution du phénomène.
- Prévenir les regroupements de bandes, en premier lieu dans les zones résidentielles.
- Détecter et dissuader les mouvements de bandes et réprimer les agissements délictueux.

## PILOTES ET PARTENAIRES

Mairie du 16<sup>ème</sup> arrondissement, Commissariat de Police, Parquet de Paris, Rectorat de Paris (pilotes), établissements scolaires, associations de parents d'élèves, représentants des riverains, bailleurs sociaux, GPIS, RATP, juge pour enfants, Ville de Paris (DPSP, DJS), Conseil de la Jeunesse du 16<sup>ème</sup> arrondissement (partenaires).

## MISE EN OEUVRE

### Prévention du décrochage et soutien à la fonction parentale

La lutte contre l'absentéisme et la prévention du décrochage scolaire à tous les niveaux de la scolarité constituent un des axes prioritaires de la lutte contre les phénomènes de bande. L'Académie de Paris s'est engagée à renforcer la coordination de ses actions en faveur des élèves en grande difficulté ou en voie de déscolarisation. Elle mobilise l'ensemble des partenaires du Contrat, l'absentéisme scolaire étant un des facteurs majeurs risquant de favoriser le passage à l'acte délinquant.

- Le dispositif de « cellule absentéisme », composée de chefs d'établissement et d'un représentant du Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale, à savoir un personnel de la Division de la Vie de l'Élève a été renforcé. Les familles convoquées font l'objet d'un rappel à la loi.
- La Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire participe au travail de prévention de la déscolarisation d'élèves soumis à l'obligation scolaire. Elle peut formaliser la construction de parcours singuliers par la mise en place d'actions spécifiques comme les modules de redynamisation et de remobilisation, notamment dans le cadre des réseaux « FOQUALE » (Formation-Qualification-Emploi qui existent par bassin).

Pour favoriser la lutte contre l'absentéisme et prévenir le décrochage scolaire, le soutien à la parentalité doit être développé. Il s'agit de concourir au bien-être des enfants en se penchant sur leurs besoins et sur le soutien à fournir aux parents. En effet, nombre de parents se trouvent désemparés face aux difficultés de leurs enfants. L'appui à la fonction parentale se traduit donc par la mise en place d'actions d'information, de sensibilisation et d'accompagnement des parents en demande et/ou en difficulté.

### Suivi du phénomène de bandes

- ***Anticiper et dissuader les affrontements***
  - ✓ Promouvoir des dispositifs d'alerte en temps réel, par la centralisation immédiate des observations effectuées par les patrouilles de police ou au moyen de la vidéo-protection. La lutte contre les phénomènes de bandes sera l'une des priorités du plan de vidéo-protection pour Paris.
  - ✓ Assurer la sécurisation dissuasive des transports et des espaces fréquentés par les bandes grâce à la mobilité, la réactivité et la complémentarité des unités anti-délinquance.
  - ✓ Définir un protocole de signalement entre les professionnels (réseau d'alerte mail par exemple).
  - ✓ En cas d'affrontements violents : possibilité d'intégrer le GLTD « lutte contre les phénomènes de bandes » mis en place à l'initiative du procureur de la République de Paris et piloté par le Parquet. Ce dispositif concerne l'ensemble du territoire parisien et peut prendre en compte les faits se produisant sur le territoire du 16<sup>ème</sup> arrondissement. Cette réponse judiciaire sera complétée par un volet de prise en charge sociale et d'animation mis en œuvre par la Ville selon les situations. La situation des mineurs interpellés par les services de police peut être discutée en CENOMED lorsque que cette instance existe dans l'arrondissement concerné. »
- ***Agir dans la durée en matière de soutien éducatif et de prévention spécialisée***
  - ✓ Garantir la complémentarité de l'action de la Direction territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et des équipes de prévention spécialisée dans les quartiers.

- ✓ Ces actions s'étendent à la médiation avec les familles et les établissements scolaires, l'organisation d'activités de loisir culturel ou sportif, l'accompagnement des démarches individuelles d'insertion socioprofessionnelle et d'accès à la santé, etc...
  - **Former les intervenants à la problématique des bandes**
- ✓ Sont particulièrement concernés : magistrats, policiers, avocats, médecins, agents municipaux, travailleurs sociaux, adultes-relais, personnels de l'Éducation Nationale et associations.
  - **Prévenir les interactions en milieu scolaire**
- ✓ L'application de la convention du 30 janvier 2007 relative au traitement des infractions commises en milieu scolaire, du protocole interinstitutionnel de 2012 relatif aux mineurs exclus définitivement des établissements scolaires (PIMEDES), les actions de prévention menées dans les établissements scolaires ainsi que la sécurisation de leurs abords permettent de prendre en compte les interactions possibles entre les bandes et les établissements scolaires que leurs membres fréquentent ou ont fréquenté.
  - **Ajuster la réponse judiciaire et partenariale**
- ✓ Lorsque la participation du mineur à un phénomène de bande apparaît notamment comme une conséquence de carences familiales graves, le parquet de Paris a recours aux stages de responsabilité parentale, mis en œuvre par l'association d'aide pénale, afin de responsabiliser les parents sur leur mission d'éducation et de leur apporter un soutien éducatif sur un temps limité.

#### RESULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS RETENUS

- Lutte contre le décrochage : nombre de signalements sur l'année d'élèves décrocheurs ; nombre d'élèves absents signalés ; nombre d'élèves bénéficiant d'accompagnements spécifiques favorisant la re-scolarisation ; nombre et pourcentage des élèves exclus re-scolarisés.
- Soutien à la fonction parentale : nombre d'actions menées ; nombre de projets associatifs financés ; nombre de parents et d'enfants bénéficiaires.
- Suivi du phénomène de bandes : éléments qualitatifs et statistiques produits dans le cadre des réunions de suivi du « GLTD Bandes ».

## FICHE ACTION N° 3

### MIEUX GERER LES CRISES MAJEURES ET ACCOMPAGNER LES VICTIMES

#### CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

Qu'il s'agisse d'attentats (Paris 2015), d'événements climatiques hors-norme (Nouvelle-Orléans - Ouragan Katrina 2005) ou de catastrophes industrielles (Fukushima 2011), le concept de crise majeure est aujourd'hui indissociable des grandes métropoles. La notion de résilience qui permet de mieux anticiper et de tirer profit d'autres expériences pour prévenir les crises le souligne parallèlement.

A Paris, c'est la Préfecture de Police qui en cas de crise majeure, (attentats, inondation, accident de transport de matières dangereuses, etc.) dirige les opérations de secours et coordonne l'ensemble des acteurs concernés quel que soit leur statut (étatique, privé, municipal, civil, militaire...) ou leur champ de compétence (ordre public, secours, médical, transports, énergie, économique...).

Différents dispositifs de gestion de crise sont prévus (plan ORSEC, plan blanc élargi, plan rouge, plan canicule...) et sont déclenchés en fonction de la gravité et de la nature de la crise. En prévision, des exercices de gestion de crise visant à développer le partage des connaissances et des pratiques entre la Ville de Paris et les autres acteurs d'une crise potentielle sont régulièrement organisés. Cette fiche récapitule les différentes actions menées par la Ville pendant et après la crise et l'articulation entre la cellule centrale municipale et le ou les cellules locales d'arrondissement.

#### PUBLIC CIBLE

L'ensemble des parisiens (résidents ou de passage), les victimes et leurs entourages ainsi que les professionnels concernés par cette situation.

#### OBJECTIFS

- Améliorer la circulation de l'information entre les différents intervenants au niveau parisien et avec les arrondissements concernés.
- Favoriser la coordination des partenaires en cas de gestion de crise.
- Anticiper et accompagner les phénomènes de masse (évacuation de populations, prises en charge de certaines victimes ...).
- Renforcer le dispositif dédié à la prise en charge de certaines victimes et des personnes souhaitant bénéficier d'un soutien psychologique aux différents temps de la crise.

#### MISE EN ŒUVRE

- **dispositif municipal central :La Cellule centrale de crise (CCC)**

Selon l'importance d'une crise, la maire ou le secrétaire général peuvent activer la cellule centrale de crise (CCC) de la Ville de Paris. Elle réunit à la Direction de la prévention de la sécurité et de la protection et l'ensemble des responsables municipaux.

Elle est activée pendant mais également après la crise pour assurer le suivi et l'accompagnement post-événement. Elle est composée des trois pôles suivants :

- **Le pôle décisionnel** composé de la maire, ses adjoints ou collaborateurs, réunis dans une salle indépendante, permettant la réflexion et la prise de décision.

- **Le pôle opérationnel** dirigé par le secrétaire général ou l'un de ses adjoints. Il accueille les représentants des directions de la Ville (dont les directeurs généraux des services -DGS- des Mairies d'arrondissement concernées) ainsi que différents partenaires (opérateurs, associations de sécurité civile agréées, etc.). Il veille notamment à la bonne information opérationnelle des élus et directions et a accès à l'outil CRISORSEC qui assure les relations avec la préfecture de police.

- **Le pôle communication** avec les services de la DICOM dispose d'une salle dédiée. Elle permet de recevoir l'ensemble des sources d'information et de produire et d'adresser les communiqués de la maire concernant l'événement en cours. Il est également possible d'activer depuis cette salle l'ensemble des supports de communication de la mairie : panneaux lumineux, journaux électroniques, paris.fr, sites intranet des directions, 3975, réseaux sociaux, etc.

Dès que la décision d'activer la cellule centrale de crise est prise, le centre de veille opérationnel (CVO) contacte les différents élus, cadres de permanence, etc. Selon la nature de l'événement, le CVO avertit les directions concernées afin qu'un représentant se rende en cellule centrale crise. À l'issue de la réunion d'activation de la CCC, les maires d'arrondissements concernés par une situation de crise pourront décider d'activer leur Cellule locale de crise (CLC).

➤ **dispositif d'arrondissement : Cellule Locale de Crise (CLC)**

En fonction de la nature de la crise survenue dans l'arrondissement et à l'initiative du maire d'arrondissement, une CLC peut être réunie dans les plus brefs délais.

Cette instance pilotée par le maire d'arrondissement est composée du directeur de Cabinet et du DGS, des services déconcentrés de la Ville présents dans l'arrondissement, du commissaire d'arrondissement et de toute autre structure ou partenaire impliqués dans cette gestion de crise. Le DGS, présent dans la CCC et la CLC, assure la circulation de l'information entre les deux instances. La CLC assure notamment la diffusion des consignes de sécurité auprès des habitants comme des professionnels, l'identification des actions prioritaires à mettre en place et des sites à surveiller dans l'arrondissement.

➤ **dispositif d'accueil et de prise en charge des victimes d'actes de terrorisme**

En cas d'attentats terroristes de grande ampleur, le premier ministre peut décider de l'activation de la cellule interministérielle d'aide aux victimes (CIAV). Celle-ci centralise en temps réel l'ensemble des informations indispensables à la prise en charge des victimes, les informe et les accompagne ainsi que leurs proches.

**La ville de Paris désigne un cadre qui sera l'interlocuteur unique de la CIAV et qui veillera ainsi à la bonne coordination des actions menées au profit des victimes en mairie d'arrondissement. Les victimes directes de l'attentat ou leurs proches sont orientées par la CIAV vers un lieu d'accueil unique.**

**Les riverains choqués par l'événement pourront être orientés en cas de nécessité vers une cellule d'accueil et d'écoute psychologique organisée en mairie d'arrondissement. Celle-ci est composée de travailleurs sociaux et de personnels des associations spécialisées d'aide aux victimes financées par la Ville.**

En période post crise, la mairie de Paris peut participer au comité interministériel de suivi des victimes. Ce comité de suivi pilote notamment l'organisation et le fonctionnement d'un espace d'information et d'accompagnement des victimes. Cet espace d'information réunit en un seul lieu l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs susceptibles d'informer les victimes sur leurs droits, de les aider dans leurs différentes démarches et de les renseigner sur l'état d'instruction de leurs demandes.

Il fait le lien, en cas de besoin avec l'ensemble des services de la Ville (service sociaux, services funéraires, état civil, direction du logement, etc.) et administrations (CAF, pôle emploi, etc.) concernés.

➤ sécurisation des Établissements Recevant du Public (ERP), des établissements municipaux accueillant du public et notamment les établissements liés à l'enfance et à la jeunesse

- Rappel des consignes de sécurité et notamment des consignes « Vigipirate » ;
- Renforcement des filtres à l'entrée des équipements ;
- Patrouilles dynamiques effectuant des rondes ;
- Poursuite du développement de la prévention situationnelle.

Pour l'Éducation nationale, en cas de crise majeure, le recteur de l'académie de Paris se place sous l'autorité du Préfet de Police de Paris pour déterminer les décisions à prendre concernant l'ensemble des écoles et établissements scolaires et du supérieur ainsi que les informations à communiquer aux parents d'élèves et au grand public.

Une cellule de crise opérationnelle, dotée d'une adresse mail et d'un numéro d'appel unique, se met en place au rectorat pour relayer les consignes aux écoles, collèges et lycées. Un représentant de la DASCO y est présent afin de coordonner les décisions prises mutuellement et partager les informations recueillies. Pour les établissements du supérieur, la Chancellerie des Universités de Paris ouvre une cellule de crise similaire qui se coordonne avec celle du rectorat. Le dispositif est complété par une cellule de communication, qui en plus des canaux prévus par les PPMS (notamment France Bleu), utilise largement les réseaux sociaux à partir des adresses suivantes :

[https://twitter.com/academie\\_paris](https://twitter.com/academie_paris) ;

<https://www.facebook.com/paris.academie> ;

<plus.google.com/+academieparis> ;

<https://www.youtube.com/user/AcademieParis> ;

<https://vine.co/u/953408293131460608> ;

[instagram.com/academie\\_paris](instagram.com/academie_paris) ;

[http://fr.slideshare.net/Academie\\_Paris](http://fr.slideshare.net/Academie_Paris) ;

<https://fr.pinterest.com/academieparis/>

## PILOTES ET PARTENAIRES

Préfecture de Police, Mairie de Paris, Parquet de Paris (pilotes).

Cabinets, directions de la Ville, Éducation Nationale, associations d'aides aux victimes (PAV, AVFT, FENVAC), protection civile, services incendies et secours, établissement français du sang, AP-HP (partenaires).

## INDICATEURS RETENUS

RETEX des deux cellules visant à améliorer les dispositifs et la prise en charge des victimes.

Mise en place de PPMS dans tous les établissements scolaires et de petite enfance.

## FICHE ACTION N°4

### Prévenir et lutter contre les infractions commises dans et aux abords des établissements scolaires

#### CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUE

En dehors des infractions liées à l'achat et à la vente de produits illicites, qui font l'objet d'une fiche d'action spécifique, les infractions principalement relevées sont des extorsions (« racket »). Des vols ou des extorsions sont commis autour et parfois dans les établissements scolaires du 16<sup>ème</sup> arrondissement. Vêtements ou accessoires de marque, téléphones ou autres appareils mobiles, objets de valeur constituent des cibles potentielles pour les délinquants gravitant aux abords des établissements scolaires. Il s'agit surtout d'une délinquance de passage ou d'opportunité.

Des différends ponctuels et parfois des rixes ont pu avoir lieu à la sortie d'établissements scolaires du 16<sup>ème</sup> arrondissement. Certains d'entre eux, plus significatifs, ont d'ailleurs motivé l'intervention des forces de police. Il s'agissait de rivalités entre groupes d'élèves de différents établissements. Ces situations conflictuelles, très exceptionnelles et relevant de l'épiphénomène, ont d'ailleurs été désamorçées sans difficulté. À noter, d'une part, le rôle catalyseur joué par les réseaux sociaux (« Facebook ») et, d'autre part, la recrudescence d'actes violents commis par des filles.

#### PUBLIC CIBLE

Les établissements scolaires, les enfants et les adolescents scolarisés dans le 16<sup>ème</sup> arrondissement, leurs familles, les riverains et en particulier les commerçants.

#### OBJECTIFS

- Garantir la sécurité des élèves, des enseignants, du personnel, aux abords et à l'intérieur des établissements scolaires.
- Rassurer les riverains et les commerçants.
- Contenir et/ou éradiquer toute forme de violence aux abords des établissements scolaires.

#### PILOTES ET PARTENAIRES

Mairie du 16<sup>ème</sup> arrondissement, Parquet de Paris, Commissariat de Police, Éducation Nationale (pilotes) ; Inspecteurs d'académie, Écoles, collèges, lycées, Associations de parents d'élèves, Associations familiales, Ville de Paris (partenaires)

#### MISE EN OEUVRE

##### 1) SUR LE PLAN PREVENTIF

- Intervention, en amont, de la Mission de Prévention et de Communication (MPC) du Commissariat central en étroite liaison avec les chefs d'établissement scolaire et la Mairie du 16<sup>ème</sup>. Contact permanent entre ces différents partenaires pour la circulation de l'information en temps réel, notamment en cas d'incident ou de risque d'incident.
- Réalisation par tous les établissements scolaires du 2<sup>nd</sup> degré d'un diagnostic de sécurité conformément à la circulaire interministérielle n°2009-137 du 23 octobre 2009 relative à la sécurisation des établissements scolaires et au suivi de la délinquance et à la circulaire interministérielle du 15 février 2010 relative au plan de sécurisation des établissements scolaires. Le diagnostic de sécurité est établi en concertation par le chef d'établissement et son correspondant « sécurité-école ». Il peut être complété par un audit de prévention situationnelle établi avec les partenaires locaux faisant apparaître la liste des recommandations susceptibles d'améliorer la protection et la surveillance des établissements, en particulier en se prémunissant contre les risques d'intrusions.

- Information auprès des parents d'élèves sur les risques encourus par les enfants en possession d'objets de valeur, sur les dangers d'Internet et des réseaux sociaux, sur les éventuelles violences psychologiques et sur le développement des jeux dangereux.
- Sensibilisation sur la consommation de produits licites et illicites.
- Intervention de l'Équipe Mobile Académique (EMAS) mise en place par le Rectorat depuis 2009. L'EMAS doit aider les établissements à prévenir les situations de violence, les accompagner et les aider en cas de fortes tensions ou d'incidents graves. Elle intervient à la demande des inspecteurs ou des chefs d'établissement ou sur proposition du Conseiller du Recteur, du Directeur d'Académie ou de l'Inspecteur d'Académie.
- Organisation par le Rectorat de formations destinées aux personnels de l'Éducation Nationale pour prévenir et lutter contre la violence en milieu scolaire et sécuriser les établissements scolaires.

## 2) SUR LE PLAN DE L'OCCUPATION DE LA VOIE PUBLIQUE ET DE L'INVESTIGATION

- Mise en œuvre de dispositifs de voie publique et de surveillance pour contrer les phénomènes d'extorsion, de violence et de consommation de produits stupéfiants aux abords des établissements scolaires.
- Adaptation de ces dispositifs par une occupation spatio-temporelle pertinente de la voie publique en fonction de l'évolution de la délinquance.
- Organisation d'opérations de sécurisation de manière périodique avec une visibilité dissuasive.
- Sur le plan de l'investigation, poursuite de l'effort mené par la Brigade Locale du de Protection de la Famille aux fins de recoupement et d'identification des auteurs d'infractions.

## RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS RETENUS

- Incidents communiqués par les chefs d'établissement et le CESC.
- Nombre de diagnostics et d'audits de sécurité réalisés.
- Doléances des riverains aux abords des établissements scolaires.
- Tendances significatives sur la base des données chiffrées enregistrées au niveau du Commissariat (plaintes, mentions de main courante informatisée...).

## FICHE ACTION N° 5

### Prévenir et lutter contre les trafics de stupéfiants et les comportements liés aux addictions

#### CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUE

Depuis 2007, un plan de lutte contre le trafic de stupéfiants est mis en œuvre à Paris et réactualisé régulièrement. Il vise à mobiliser, dans la durée, des effectifs policiers de services et de directions partenaires et complémentaires, sur les sites parisiens marqués par un trafic enraciné de produits stupéfiants. Des améliorations ont été constatées mais les progrès sont fragiles en raison du remplacement des trafiquants antérieurs par d'autres filières. Enfin, sur certains sites, la configuration urbaine rend difficile une action policière discrète permettant le rapport de la preuve et la transmission de procédures solides à l'autorité judiciaire.

Bien que les points de trafic de drogue organisés restent peu nombreux dans le 16<sup>ème</sup> arrondissement, la consommation de produits stupéfiants est une réalité parmi la population jeune de l'arrondissement touchée également par les phénomènes d'alcoolisation. D'un point de vue pénal, l'étendue du problème ne peut être appréciée qu'au regard du nombre de procédures établies à la suite de la constatation d'usages de stupéfiants sur la voie publique ou de démantèlement de trafic.

Autour des collèges et lycées, la consommation de cannabis semble se répandre même si les statistiques ne reflètent pas toute la réalité du phénomène. En ce qui concerne la cocaïne, quelques affaires ponctuelles portant sur d'infimes quantités ont été traitées par les services locaux du 16<sup>ème</sup>, ce qui n'exclut pas pour autant une présence vraisemblablement plus répandue de cette drogue dans l'arrondissement. Dès le printemps, des groupes de jeunes s'installent dans les jardins du Ranelagh, du Trocadéro et dans certains squares et y consomment drogues et alcool.

#### PUBLIC CIBLE

Les jeunes mineurs et les majeurs, les parents, les riverains.

#### OBJECTIFS

- Apprécier le phénomène malgré la difficulté de disposer d'informations suffisantes et organiser son suivi.
- Prévenir des dangers de l'usage de l'alcool et des drogues.
- Lutter contre la banalisation des consommations et leur augmentation.
- Faire reculer durablement les phénomènes d'appropriation territoriale perturbateurs de l'ordre et de la tranquillité publics.

#### PILOTES ET PARTENAIRES

Mairie du 16<sup>ème</sup> arrondissement, Parquet de Paris, Commissariat de Police, Ville de Paris (DPSP, DASES), Rectorat de Paris (Pilotes) ; Préfecture de région Ile de France, préfecture de Paris, Établissements scolaires, Associations de parents d'élèves, Juge des enfants, Associations de lutte contre la toxicomanie (Partenaires).

#### MISE EN OEUVRE

##### 1) SUR LE PLAN PREVENTIF

##### 1-Poursuivre les actions déjà engagées

- Action de la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé de la Ville de Paris (DASES) pour prévenir les toxicomanies et les conduites à risque.

- Actions de prévention à destination des jeunes via la multiplication d'interventions d'associations spécialisées dans les collèges et lycées.
- Interventions de prévention contre la toxicomanie de la Mission de Prévention et de Communication (MPC) du Commissariat du 16<sup>ème</sup> arrondissement dans tous les établissements scolaires du secondaire de l'arrondissement.
- Interventions de la Brigade des Stupéfiants de la Direction Régionale de la Police Judiciaire dans les lycées à la demande des équipes pédagogiques.

## 2-Organiser des campagnes et des réunions d'information

A destination des adolescents et de leurs parents pour les sensibiliser au processus de développement des addictions et les risques qui y sont liés.

## 3-Sensibiliser les commerçants sur les obligations et les interdictions liées à la vente d'alcool

### 2) SUR LE PLAN LUTTE CONTRE LES TRAFICS

Sans préjudice de la lutte que mènent les services de police contre le trafic, l'usage-revente et la consommation de produits stupéfiants en tous lieux et à tout moment, en fonction des informations recueillies ou à l'occasion de leur présence sur la voie publique, la police judiciaire pilote le dispositif, sous le contrôle de l'autorité judiciaire et dans le respect des règles du code de procédure pénale dans le traitement de chaque dossier.

Un service chef de file et des services associés sont désignés sur chaque site au sein de la Direction de la Police Judiciaire, de la Direction de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne et de la Direction du Renseignement (sous-direction de l'Information générale).

Les mécanismes de coopération entre les trois Directions sont fondés sur des diagnostics communs, le partage des tâches, la mutualisation des moyens techniques, la circulation de l'information et la fréquence mensuelle des réunions de pilotage. Ces réunions permettent de modifier en permanence la liste des objectifs afin d'améliorer la réactivité des services engagés dans cette lutte. Quant aux réunions locales, elles visent à définir des stratégies communes d'action pour les sites particulièrement difficiles.

Pour des raisons d'efficacité policière, la liste des sites concernés n'est pas divulguée. Chaque année, des sites sont abandonnés lorsqu'ils sont traités avec succès ou si les surveillances menées n'ont pas permis de constater de trafic structuré.

## **RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS RETENUS**

- Actions mises en place dans la prévention.
- Suivi statistique des infractions relevées.
- Signalements des chefs d'établissements ou des parents.
- Doléances des riverains, adressées à la mairie ou au commissariat.
- Indications des services de la propreté.

## FICHE ACTION N° 6

### Prévenir les vols avec effractions, en particulier les cambriolages de domiciles ou de locaux professionnels

#### CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUE

Malgré une diminution au cours des dernières années notamment grâce à l'action du commissariat central, le 16<sup>ème</sup> reste un arrondissement où se commet un certain nombre de vols, dont certains avec violence.

Ces vols sont de natures multiples : à domicile, par l'usage d'une fausse qualité, à l'arraché dans la rue, au distributeur de billets... Les auteurs de vols choisissent souvent des victimes a priori plus fragiles, en particulier les personnes âgées, classe d'âges numériquement très importante dans le 16<sup>ème</sup> arrondissement.

Les cambriolages, même s'ils ont diminué représentent encore un phénomène trop fréquent dans le 16<sup>ème</sup>, où les caractéristiques de nombreux appartements ou maisons en font des cibles attractives, malgré l'équipement de nombreux logements ou locaux d'activité en systèmes de surveillance et d'alarme.

Les commerces de l'arrondissement peuvent être non seulement victimes de cambriolages mais aussi de vols à main armée pendant leurs heures d'ouverture.

D'une façon générale, le 16<sup>ème</sup> arrondissement et sa population attirent une délinquance acquisitive, d'où la nécessité, en complément des actions menées par la police et la justice, d'aider les habitants à connaître les mesures de précaution permettant de combattre ce phénomène.

#### PUBLIC CIBLE

Les habitants du 16<sup>ème</sup> arrondissement, notamment les personnes âgées, les commerçants, les visiteurs.

#### OBJECTIFS

- Diminuer le nombre de vols commis, grâce à une meilleure information de la population concernant les mesures de prévention
- Renforcer ainsi le sentiment de sécurité dans l'arrondissement.

#### PILOTES ET PARTENAIRES

Mairie du 16<sup>ème</sup> arrondissement, Parquet de Paris, Commissariat de Police, Ville de Paris (DPSP) (Pilotes) ; RATP, La Poste, les banques, Les associations de commerçants (Partenaires).

#### MISE EN OEUVRE

##### 1) INFORMER ET SENSIBILISER HABITANTS ET COMMERCANTS

- Sensibiliser l'ensemble des habitants, en particulier les personnes âgées, aux gestes simples de précaution à adopter dans les différentes situations (chez soi, dans la rue, aux distributeurs de billets, etc....).
- Informer les commerçants, en particulier les bijoutiers, les pharmaciens, les buralistes, les restaurateurs sur les risques encourus et leur apprendre à les déjouer par des mesures préventives.
- Faire davantage connaître le programme de surveillance des habitations mis en place par la police pendant les périodes de vacances (opération « Tranquillité-vacances »).
- Informer la population sur les risques d'escroqueries liées à l'usurpation d'identité, en particulier via Internet ou à domicile en prévention des vols à « la fausse qualité »

## 2) AMELIORER LES DISPOSITIFS DE PREVENTION ET DE PROTECTION

- Encourager les commerçants à s'équiper d'installations techniques adaptées (vidéo-protection, alarmes anti-intrusion, caisses à double fond, rideaux métalliques...).
- Impliquer les bailleurs sociaux et les syndicats d'immeubles privés dans la réalisation et l'entretien de dispositifs de sécurité (digicodes, interphones, caméras, etc....).
- Établir une liste des établissements municipaux situés dans le 16<sup>ème</sup> arrondissement ayant fait l'objet d'intrusions et/ou de vols par effraction afin que les services de la DPSP puissent réaliser des audits de sécurité de ces bâtiments.
- À partir des faits constatés sur le terrain, faire des suggestions concernant l'emplacement possible des caméras supplémentaires de vidéo-protection de voie publique.

## 3) FAVORISER LA REMONTEE D'INFORMATIONS VERS LES SERVICES DE POLICE

- Afin d'améliorer encore la réactivité de la police, lui faire parvenir en temps utile (en appelant le 17) les informations relatives aux vols, aux cambriolages, aux tentatives d'intrusion ou aux comportements manifestement suspects ; sensibiliser les gardiens d'immeubles (parc social ou privé) à ce devoir de vigilance.
- En cas de cambriolage, préserver les lieux afin de faciliter les investigations de police technique et scientifique.
- Outre le dispositif de surveillance mis habituellement en place par la Préfecture de Police durant les périodes de fêtes, favoriser les initiatives privées, émanant notamment d'associations ou de groupements de commerçants.
- Encourager les victimes à porter plainte et mieux les accompagner durant la procédure via l'intervention d'une association d'aide aux victimes si elles le souhaitent. faciliter leurs démarches.

## RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS RETENUS

- Statistiques de sécurité du commissariat.
- Plaintes et courriers des habitants.

## FICHE ACTION N° 7

### Améliorer la sécurité routière

#### CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUE

Le 16<sup>ème</sup> arrondissement, qui totalise plus de 220 km de voirie, est traversé par plusieurs axes à grande circulation mais il est aussi constitué d'un ensemble de voies plus modestes dont beaucoup sont à sens unique.

Sur les grandes voies, la vitesse est limitée à 50 km/h comme dans tout Paris. Des vitesses excessives sont souvent constatées sur les boulevards des maréchaux, la voie sur berge et sur les axes qui traversent le Bois de Boulogne.

Sur le réseau secondaire, sont régulièrement constatées les infractions classiques : non-respect de la signalisation lumineuse tricolore, circulation en sens interdit, stationnement abusif et gênant voire dangereux, circulation des deux roues sur les trottoirs...

L'accidentologie du 16<sup>ème</sup> arrondissement reste maîtrisée. Les accidents avec blessures corporelles ou décès impliquent très majoritairement, comme ailleurs dans Paris, des deux roues et des piétons.

Les points accidentogènes se situent principalement :

- dans le Bois de Boulogne en particulier au carrefour de l'allée de Longchamp avec la route de la porte Dauphine à la Porte des Sablons,
- au carrefour de l'avenue Foch avec l'avenue Malakoff,
- avenue de New York,
- avenue de Versailles.

#### PUBLIC CIBLE

Tous les usagers.

#### OBJECTIFS

- Inciter la population à respecter les règles du code de la route.
- Apprécier le phénomène malgré l'insuffisance d'informations et organiser son suivi.
- Faire reculer l'accidentalité des usagers vulnérables : Mieux sécuriser les points sensibles pour les piétons, (« Points École », alentours des résidences pour personnes âgées, accès des cliniques des hôpitaux).
- Améliorer l'aménagement de l'espace public.
- Réduire de moitié le nombre des tués d'ici 2020 conformément à l'objectif national.
- Abaisser le nombre de conducteurs sous l'emprise de l'alcool et de stupéfiants.
- Diminuer le nombre d'excès de vitesse.

#### PILOTES ET PARTENAIRES

Mairie du 16<sup>ème</sup> arrondissement, Parquet de Paris, Commissariat de Police (Pilotes) ; Éducation Nationale, RATP, Ville de Paris (DVD, DPP, DU, DFA), Conseils de quartier (Partenaires).

#### MISE EN ŒUVRE

- Renforcer les contrôles routiers (vitesse, alcoolémie, stupéfiants, feux rouges...) y compris pour les deux roues.

- Sanctionner la circulation des vélos et des deux roues sur les trottoirs.
- Faire respecter de façon stricte les couloirs de bus.
- Promouvoir des campagnes de sensibilisation à la sécurité routière dans les établissements scolaires et à la Marie du 16<sup>ème</sup>, s'adressant aussi bien aux conducteurs qu'aux piétons.
- Organiser des contrôles de police donnant lieu à une action d'information du type « Alternatives à la sanction » où les conducteurs des deux-roues verbalisés ont le choix entre payer leur contravention ou voir leur contravention classée s'ils assistent à une réunion d'information sur les règles à respecter.
- Procéder au réaménagement des points accidentogènes lorsque la configuration de l'espace public est en cause.
- Aménager des emplacements de stationnement supplémentaires de façon à éviter que les véhicules et les deux roues se garent dans des endroits dangereux.

#### **RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS RETENUS**

- Actions mises en place dans la prévention routière.
- Indicateurs de la sécurité routière (accidents, blessés, tués).
- Indicateurs Police (alcool et stupéfiants au volant, contraventions, retraits de permis).

## FICHE ACTION N° 8

### Garantir la sécurité du site du Trocadéro

#### CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUE

Avec 32,4 millions de visiteurs en 2015 selon « Paris Région », Paris est la première ville en termes de destination des touristes au niveau mondial. Leur sécurité est une préoccupation majeure des pouvoirs publics mais aussi des professionnels du tourisme et en particulier de l'hôtellerie. Il s'agit de lutter prioritairement contre les agressions physiques et les vols. Une attention particulière doit être portée aux touristes, catégorie de public que les habitudes de voyage, la nationalité, la méconnaissance de la langue française ou le lieu d'hébergement peuvent rendre plus vulnérables.

La place du Trocadéro, les jardins du Trocadéro et le pont d'Iéna sont marqués par une forte occupation abusive de l'espace public (regroupements dans les jardins et autour des fontaines, skate-boards et rollers, manifestations diverses sur le parvis des droits de l'Homme...) ainsi que de nombreuses activités délictueuses : ventes à la sauvette, vols à la tire ou à la fausse pétition, parties de bonneteau, etc. En outre, la présence ponctuelle de personnes sans domicile et les nuisances qu'elles génèrent portent gravement atteinte à l'un des sites les plus touristiques de la capitale.

#### PUBLIC CIBLE

Les touristes, les visiteurs du site.

#### OBJECTIFS

- Sécuriser les jardins du Trocadéro, les souterrains, la Vallée Suisse.
- Lutter contre l'occupation abusive de l'espace public et poursuivre la lutte contre la consommation et le trafic des produits illicites.
- Lutter contre les ventes à la sauvette et les réseaux qui les alimentent.
- Lutter contre la mendicité agressive.
- Lors des périodes de pics touristiques (août et Noël), mettre en place le commissariat de police mobile (autocar) déjà expérimenté au pied des jardins du Trocadéro.

#### PILOTES ET PARTENAIRES

Mairie du 16ème arrondissement, Parquet de Paris, Commissariat de Police, Préfecture de Police (Pilotes) ; Ville de Paris (DPSP), Association des commerçants du quartier, RATP (Partenaires)

#### MISE EN OEUVRE

Désireuse de renforcer la sécurité des touristes, la Préfecture de police a mis en œuvre depuis le printemps 2013 une série de 26 mesures s'articulant autour de 4 axes :

- une présence policière accrue sur le Trocadéro, dans les transports en commun mais également aux abords des hôtels de Paris et de son agglomération,
- une communication en association avec les professionnels du tourisme et les transporteurs publics,
- un partenariat renforcé avec les ambassades des États dont est originaire la majorité des touristes étrangers fréquentant la capitale,
- une amélioration de l'accueil des victimes étrangères.

Entre juin et septembre, la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Ville de Paris participe au Plan «sécurité des touristes» piloté par la Préfecture de police via la mise en place d'un dispositif spécifique pour les Jardins du Trocadéro. Les inspecteurs de sécurité (polyvalents, vététistes, motocyclistes) y effectuent deux à trois patrouilles par jour.

Le guide « Paris en toute sécurité » (150 000 exemplaires, traduit en 8 langues) ainsi que les *flyers* de sensibilisation à certains modes opératoires affectant les touristes (bonneteaux, vols de colliers, escroqueries à la charité publique, ventes sauvette) ont été largement diffusés auprès des sites d'accueil et des hôteliers. Ces documents de sensibilisation et d'information sont également disponibles sur le site Internet de la Préfecture de police avec des traductions.

Le Système d'Accueil des Victimes Étrangères (S.A.V.E.) permet d'obtenir en bilingue (17 langues référencées) des formulaires d'aide à la prise de plainte sur le site intranet de la Préfecture de police via le portail « CESPLUSUR ».

La lettre-plainte est dorénavant disponible en anglais, coréen, japonais et chinois, auprès de tous les policiers en patrouille dans les zones touristiques. L'objectif est de permettre au touriste victime de vol simple, de déposer plainte sur place, lui évitant ainsi de se rendre dans un commissariat.

#### **RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS RETENUS**

- Plaintes et mains courantes déposées par les touristes et les riverains
- Courriers adressés à la Mairie du 16<sup>ème</sup> arrondissement.
- Informations transmises par le Conseil du quartier Chaillot.

## FICHE ACTION N° 9

**Porter un effort particulier en faveur des quartiers « Porte de Saint Cloud/Boulevard Murat » et « Gros/Boulainvilliers »**

### CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUE

Ces quartiers sont des bassins de vie à forte affluence. Un nombre important de grands équipements sportifs se concentre Porte de Saint Cloud et accueille de façon récurrente des événements de grande - voire très grande - ampleur, donc susceptibles d'engendrer de multiples nuisances pour les riverains : contraintes liées aux dispositifs de sécurité, propreté, bruit, saturation de l'espace public... La problématique du stade du Parc des Princes était traitée par un contrat particulier. La situation s'étant fortement améliorée, le précédent contrat ne sera pas renouvelé mais la présence de cet espace est à prendre en compte dans la vie de ce quartier d'autant plus avec l'arrivée du Red Star, club de football évoluant en Ligue 2, au stade Jean Bouin.

De nombreux commerces et débits de boissons sont implantés sur la Porte de Saint Cloud avec notamment un Mc Donald très passant, un débitant de tabac très fréquenté ayant des horaires décalés (fermeture tardive), la concentration de commerces de proximité, et enfin la présence du marché du Point du Jour, avenue de Versailles qui attire un flux important de voitures et de personnes. Les jours de marché, quelques individus d'origine roumaine se positionnent aux sorties de métro, devant les commerces et les étals, pour mendier.

Le secteur du boulevard Murat a fait l'objet de nombreuses enquêtes par la Police concernant notamment des affaires de trafics de stupéfiants. À noter, l'incendie d'une trentaine de véhicules dans la nuit du 14 juillet 2015. Le GPIS intervient sur certaines adresses du boulevard depuis l'été 2015.

L'îlot « Gros Boulainvilliers » connaît également des tensions qui se cristallisent autour du square Henri Collet et du conservatoire Poulenc, en raison notamment de la présence d'un groupe de jeunes (dont certains vivent dans le quartier) qui commet de nombreux actes d'incivilités et se trouve en conflit ouvert avec le Commissariat central du 16<sup>ème</sup> arrondissement et la DPSP. Depuis l'été 2016, le GPIS y est également présent.

Des tensions sont également remontées par les bailleurs sociaux sur ces différents quartiers.

### PUBLIC CIBLE

Les habitants du quartier, les commerçants ; les jeunes aux abords des écoles, collèges et lycées.

### OBJECTIFS

- Maintenir une présence policière suffisamment dissuasive et adaptée (tant au niveau de la sécurité des quartiers que du dispositif spécifique mis en place lors des rencontres sportives).
- Lutter contre l'occupation abusive de l'espace public.
- Poursuivre la lutte contre les produits illicites.
- Rester vigilant sur les regroupements de jeunes.
- Renforcer le dispositif de propreté aux abords des stades.
- Poursuivre le travail des comités locaux de sécurité mis en place par la Mairie du 16<sup>ème</sup>.

## **PILOTES ET PARTENAIRES**

Mairie du 16<sup>ème</sup> arrondissement, Parquet de Paris, Commissariat de Police (Pilotes) ; Ville de Paris (Coordinateur de l'Espace public, DPSP), GPIS, Conseillers de quartier, Présidents des associations des commerçants, Représentants des Transports en commun, Représentants des bailleurs sociaux, Autorités cultuelles du quartier, Chefs d'établissements scolaires publics et privés du quartier, Directrice du Centre d'Animation Point du Jour, Représentants parc de stationnement du quartier, Représentants des clubs sportifs du quartier (Partenaires).

## **MISE EN OEUVRE**

- Réunir régulièrement les comités de sécurité « Porte de Saint Cloud » et « Gros-Boulaivilliers » créés à l'initiative du Député-Maire, afin de rassembler les différents acteurs de la vie de ce quartier et de rechercher ensemble des solutions pour enrayer les phénomènes d'insécurité qui sont apparus dans ce quartier.
- Engager des actions en adéquation avec l'évolution de la situation : une occupation régulière de la voie publique par des personnels de police en tenue, des opérations plus spécifiques de contrôle et des dispositifs de surveillance à finalité judiciaire par des effectifs en civil.
- Échanger des informations avec les circonscriptions limitrophes.
- Installer des caméras de vidéo-protection en priorité dans ces quartiers.
- Limiter les fermetures tardives de certains commerces.
- Améliorer et rationaliser la circulation de l'information opérationnelle avec les partenaires (bailleurs sociaux, transporteurs, résidents...) afin de lutter plus efficacement contre les nuisances ou exactions constatées.
- Sécuriser les entrées de logements sociaux pour éviter les intrusions de personnes indésirables.
- Organiser dans le quartier des animations au profit des habitants (activités culturelles, artistiques, sportives et associatives).
- Poursuivre les efforts en matière de propreté et d'entretien général du quartier.

## **RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS RETENUS**

- Plaintes et mains courantes déposées au commissariat.
- Courriers adressés à la Mairie du 16<sup>ème</sup> arrondissement.
- Informations transmises par les conseils de quartier.

## FICHE ACTION N° 10

### Garantir la sécurité du bois de Boulogne, notamment aux alentours des concessions sportives et de restauration

#### CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUE

Partie intégrante du 16<sup>ème</sup> arrondissement, le bois de Boulogne est le 2<sup>ème</sup> plus grand espace vert de Paris après le Bois de Vincennes (846 ha, 6 millions de visites annuelles ; 30 kms de chemins accessibles en toute tranquillité, 14 kms de circuits de grande randonnée, 10 restaurants, 8 buvettes, clubs et installations sportives).

La superficie et la topographie du Bois de Boulogne impliquent des modalités de surveillance particulières et nécessitent non seulement des patrouilles véhiculées sur les axes principaux mais aussi des patrouilles en VTT ou à cheval pour accéder à l'intérieur du Bois.

Les problèmes récurrents du bois sont la prostitution, la présence de sans-abris, les vols et cambriolages dans les concessions et restaurants, les incivilités et conflits d'usages vécus par les personnes qui résident sur des péniches ainsi que les accidents routiers en raison essentiellement de la vitesse excessive sur les grands axes du bois. Ces problèmes sont perçus comme des menaces et des vecteurs d'insécurité.

L'installation d'un centre d'hébergement d'urgence dans le bois va nécessiter une vigilance accrue des services de sécurité publique.

#### PUBLIC CIBLE

Les promeneurs, les cyclistes, les joggers..., les usagers des restaurants et des clubs sportifs installés dans le Bois de Boulogne

#### OBJECTIFS

- Contenir et réduire les facteurs d'inquiétude et d'insécurité liés à la présence des prostituées, des SDF, des groupes de marginaux et des éléments à risque induits par la prostitution (infractions sur la législation sur les stupéfiants, port d'armes prohibées...).
- Maintenir les efforts en matière de propreté et d'entretien du Bois qui concourent au climat de sécurité du site.
- « Rendre » le Bois aux usagers (franciliens, familles, joggeurs, touristes).
- Faire respecter l'arrêté du 1<sup>er</sup> mars 2012 réglementant la circulation et le stationnement des camionnettes dans le bois de Boulogne (cf. la fiche-action n° 8 concernant la prostitution et le proxénétisme).

#### PILOTES ET PARTENAIRES

Mairie du 16<sup>ème</sup> arrondissement, Parquet de Paris, Commissariat de Police (Référénts), Ville de Paris (Coordinateur de l'Espace public, DPP, DEVE, DJS DVD), préfecture de région Ile de France, préfecture de paris, Le Poste à Cheval de Gendarmerie de la Garde Républicaine du Bois de Boulogne, Les représentants des Concessionnaires du Bois de Boulogne, Les responsables des Aires Sportives, Le responsable du Jardin d'acclimatation 16ème arrondissement de Paris, Associations de prostituées (Partenaires)

#### MISE EN OEUVRE

Au regard de la pluralité des problèmes et de l'étendue du Bois, une approche transversale est nécessaire pour assurer la sécurité de cet espace.

Il est donc nécessaire :

- D'impliquer les concessionnaires pour effectuer les aménagements afin de réduire les risques d'intrusion (vidéo-protection, éclairage, alarmes ...)
- De sensibiliser les concessionnaires pour qu'ils fassent remonter en temps réel l'information à l'occasion d'incidents, ce qui permettrait d'améliorer la réactivité des services de police et d'apprécier sur place la réalité des situations
- D'établir et renforcer les contacts entre les concessionnaires et la MPC (Mission de Prévention et de Communication) pour apprécier l'évolution des phénomènes et des tendances
- D'optimiser les rondes de la DPSP, de la Gendarmerie et de la Police
- D'organiser des opérations de sécurisation dissuasives de la police dans le cadre des réquisitions délivrées par le Parquet et concentrer les efforts sur les groupes marginaux afin d'éviter que ce phénomène s'amplifie
- De faire respecter l'interdiction d'implantation de zones d'hébergement de personnes itinérantes afin de conserver au Bois de Boulogne sa vocation environnementale.

#### **RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS RETENUS**

- Plaintes déposées au Commissariat.
- Courriers adressés à la Mairie du 16<sup>ème</sup> arrondissement.
- Réunions biennuelles du CSPDA consacrées aux concessionnaires du Bois de Boulogne et aux responsables des aires sportives.

## FICHE ACTION N° 11

### Lutter contre les nuisances liées à la prostitution et contre le proxénétisme, en particulier contre l'implantation d'établissements proposant des relations sexuelles tarifées

#### CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUE

La prostitution, en raison notamment de son implantation ancienne dans le Bois de Boulogne et de la situation périphérique de l'arrondissement, est l'un des problèmes récurrents du 16<sup>ème</sup> arrondissement. Le développement de la prostitution sur Internet n'a pas fait disparaître la prostitution de voie publique, toujours très visible dans certains quartiers. Il est difficile de quantifier le nombre de personnes qui se prostituent sur la voie publique. Par ailleurs, le 16<sup>ème</sup> a enregistré ces dernières années une forte implantation d'établissements se présentant comme des salons de massage et abritant en fait des activités sexuelles tarifées.

#### La prostitution de voie publique :

Les principaux lieux de prostitution dans le Bois sont la Grande Cascade, l'allée de la Reine Marguerite, la route de Suresnes ou encore l'allée de Longchamp. Des groupes divers y sont recensés : femmes, hommes, transsexuels, à pieds, en voitures, en camionnettes, français(e)s ou étrangers(ères), regroupé(e)s souvent selon leur nationalité (Amérique centrale et du Sud, Afrique, Europe de l'Est...).

Les forces de police sanctionnent toutes les infractions relevées, coups et blessures, vols, dégradations de véhicules, utilisation de stupéfiants, exhibitionnisme, infraction au stationnement. Une attention particulière est portée aux abords des lieux fréquentés par les enfants (Jardin d'Acclimatation et Pré Catelan) pour préserver ces zones de fréquentation familiale. Il ne semble pas que des mineurs soient impliqués dans la prostitution du Bois de Boulogne ou alors exceptionnellement.

Toutefois, le préfet de Police et le maire de Paris avaient signé, le 1er mars 2012, un arrêté commun réglementant strictement la circulation et le stationnement des camionnettes dans les bois de Boulogne et de Vincennes, de façon à empêcher que s'y déroulent des activités sexuelles tarifées. Cependant, quatre ans après, de nombreuses camionnettes dédiées à la prostitution restent installées, notamment aux abords des concessions sportives accueillant des enfants.

#### La prostitution dissimulée :

- Organisée sur Internet par des délinquants qui utilisent des jeunes femmes fragiles, souvent mineures, dont la prostitution dans des appartements meublés loués pour de courte durée, génère des gains importants avec un risque pénal estimé moindre par rapport au trafic de stupéfiants.
- Présence de réseaux étrangers d'*escorts* qui organisent des tournées dans des hôtels de la capitale mais également, pour plus de discrétion, dans des appartements loués à la semaine.
- Les salons de massage ont proliféré ces dernières années dans le 16<sup>ème</sup> arrondissement dont certains proposent en plus des prestations sexuelles tarifées voire dissimulent en fait des activités de prostitution. Une enquête est systématiquement diligentée à chaque signalement par la police. Lorsque les faits sont avérés, une procédure judiciaire est établie et une mesure de fermeture administrative est prise.

#### PUBLIC CIBLE

Les habitants du 16<sup>ème</sup> arrondissement, les personnes prostituées, les gérants de commerces abritant des relations sexuelles tarifées.

## OBJECTIFS

- Assurer un suivi de la prostitution afin de contenir le phénomène et de tenter de le faire diminuer.
- Diligenter des enquêtes judiciaires pour poursuivre les auteurs d'infractions liées à la prostitution et au proxénétisme.
- Développer l'information, assurer la prévention et permettre l'accès aux soins des prostituées.
- Aider à la réinsertion des prostitué(e)s qui le souhaitent.
- Protéger les riverains des nuisances occasionnées par les prostitué(e)s.
- Éviter l'installation de prostitué(e)s aux abords de tout lieu fréquenté par les enfants.
- Lutte contre le recours à une prostituée.
- Faire respecter l'arrêté du 1<sup>er</sup> mars 2012 réglementant la circulation et le stationnement des camionnettes dans le bois de Boulogne.

## PILOTES ET PARTENAIRES

Mairie du 16<sup>ème</sup> arrondissement, Parquet de Paris, Commissariat de Police, Brigade de répression du proxénétisme, Brigade anti-criminalité (Pilotes) ; Associations de prostitué(e)s, Associations d'aide aux prostitué(e)s, Associations de sauvegarde des mineurs, Associations des familles, Ville de Paris (DPSP, Observatoire-parisien des violences faites aux femmes), Préfecture de région Ile de France, préfecture de Paris (Partenaires).

## MISE EN OEUVRE

- Coordonner les actions des services de la Ville de Paris, de la Préfecture de police et des associations qui travaillent sur les problèmes de prostitution en particulier dans le Bois de Boulogne dans le cadre des réunions du CSPDA et de la mise en place d'une « coordination prostitution » associant la Mairie du 16<sup>ème</sup> arrondissement, la Préfecture de Police, le Parquet, les services de la Ville compétents et les associations spécialisées sur les questions de prostitution et celles représentatives des riverains.
- Maintenir une vigilance policière par une pression constante, notamment envers les établissements suspectés d'abriter des activités de prostitution.
- Diligenter toute procédure utile en cas d'infraction constatée.
- Poursuivre les efforts en matière de nettoyage du Bois de Boulogne et de tous les endroits où sont stationnées des camionnettes afin de rassurer les riverains et d'améliorer la salubrité de ces lieux.
- Développer l'information auprès des riverains.
- Sensibiliser les mineurs aux phénomènes de prostitution notamment dans les établissements scolaires et universitaires.

## RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS RETENUS

- Plaintes des riverains.
- Plaintes des prostituées sur les violences subies ou constatées.
- Bilans et statistiques communiquées par la Préfecture de Police (nombre de camionnettes enlevées pour non-respect de l'arrêté du 1<sup>er</sup> mars 2012, verbalisation, fermetures administratives).
- Bilan et statistiques communiqués par la Garde Républicaine.
- Bilan et statistiques du Parquet de Paris (poursuites pour proxénétisme).
- Rapports de la DEVE et de la DPSP (démantèlement d'abris pour les travailleurs du sexe,...).

**AXE II**  
**PRÉVENIR LA DÉLINQUANCE DES JEUNES**

## FICHE ACTION N° 12

### Renforcer l'éducation à la citoyenneté, prévenir les phénomènes liés à la radicalisation

#### CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUE

Promouvoir la citoyenneté est certainement le meilleur moyen de favoriser le « vivre ensemble », de lutter contre les incivilités et, par conséquent, de prévenir la délinquance. Nombre d'incivilités et d'actes de violences découlent d'une perte d'adhésion aux valeurs de la République. Cette perte de perspective collective va de pair avec une méconnaissance, une incompréhension, voire un mépris des règles qui structurent la vie en société. En replaçant ces règles dans l'objectif d'un avenir collectif partagé, les partenaires du Contrat de Prévention et de Sécurité du 16<sup>ème</sup> arrondissement entendent réaffirmer le sens des politiques de prévention. La citoyenneté et le respect des lois et des valeurs de la République sont donc des dimensions essentielles de l'action publique en matière de prévention de la délinquance.

#### PUBLIC CIBLE

Mineurs et jeunes majeurs, scolarisés ou non, ainsi que leurs parents.

#### OBJECTIFS

- Poursuivre, renforcer et mettre en cohérence les actions de promotion de la citoyenneté dans l'espace public et les institutions publiques (établissements scolaires, mairie d'arrondissement...).
- Renforcer le travail partenarial au sein de structures adaptées tels que les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) inter-établissements.
- Aider les parents qui signalent des situations de radicalisation afin qu'ils puissent intervenir rapidement auprès de leurs enfants tant au niveau éducatif que moral.

#### PILOTES ET PARTENAIRES

Signataires du Contrat (pilotes), acteurs associatifs (partenaires).

#### MISE EN OEUVRE

*1. Favoriser la connaissance, la compréhension et l'acceptation des lois et règlements par tous et, pour les mineurs, dans et hors du cadre de la classe.*

L'éducation à la citoyenneté est largement développée dans les écoles et au sein des établissements scolaires dans le cadre des enseignements (éducation civique à l'école et au collège, juridique et sociale au lycée) mais également dans les conseils de vie lycéenne et conseils de vie collégienne dont le développement est vivement encouragé. Le nouveau projet de l'Académie développe dans son axe 5 intitulé « Créer un cadre serein respectueux de tous pour des apprentissages de qualité » des priorités sur l'appropriation des règles de fonctionnement de l'école, la lutte contre le harcèlement entre élèves, le développement de projets valorisant la responsabilisation et l'initiative.

*2. Renforcer le travail partenarial*

Les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC), existant dans les établissements du second degré sont des instances de réflexion, d'observation et de proposition qui conçoivent un projet éducatif (citoyenneté, santé et prévention de la violence). L'Académie de Paris a désigné dans chaque arrondissement un chef d'établissement comme correspondant « sécurité et CESC ».

L'enquête « DIESE » (Dispositif Informationnel sur les Environnements de Santé des Élèves), réalisée en partenariat avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), a été élargie à la notion de « climat scolaire » depuis 2011.

Les équipements jeunesse proposent de nombreuses actions d'éducation à la citoyenneté dans le cadre des contrats jeunesse d'arrondissement. Par ailleurs, la Ville de Paris comme la Mairie du 16<sup>ème</sup> arrondissement mènent chaque année des campagnes de communication sur la citoyenneté, le civisme ou le respect de l'espace public (campagnes de propreté par exemple). Enfin, les actions déjà existantes mises en œuvre par la Mairie du 16<sup>ème</sup> arrondissement (association des établissements scolaires aux commémorations et manifestations d'anciens combattants, visite de la Mairie d'arrondissement, cérémonie en l'honneur des mentions « très bien » au baccalauréat, cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants, remise des médailles du 16<sup>ème</sup>, carte citoyenne de la Ville...) seront poursuivies et complétées ;

#### **RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS RETENUS**

- Nombre de manifestations et d'actions en faveur de la citoyenneté organisées à la Mairie du 16<sup>ème</sup> arrondissement.
- Nombre d'évènements organisés par la Ville et la Préfecture de police sur le thème de la citoyenneté et nombre d'établissements et élèves concernés.
- Nombre de « CESC » organisées dans les établissements du 16<sup>ème</sup> arrondissement.
- Statistiques policières et judiciaires engagées pour discrimination, harcèlement, faits de radicalisation...
- Nombre de signalements des riverains, des parents, des enseignants, des élèves pour discrimination, harcèlement, faits de radicalisation...

### **AXE III :**

**PROTÉGER LES PERSONNES VULNÉRABLES, LUTTER  
CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES, LES  
VIOLENCES INTRAFAMILIALES ET RENFORCER L'AIDE  
AUX VICTIMES**

## FICHE ACTION N° 13

### Lutter contre les violences intrafamiliales, notamment les violences conjugales et les violences faites aux femmes

#### CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUE

Les violences intrafamiliales dépassent largement les limites des violences faites aux femmes. Majoritairement commises dans la sphère familiale, au domicile, elles impactent et fragilisent tous les membres de la famille, qu'ils soient victimes ou témoins, adultes ou mineurs. Multifformes, leur approche doit être personnalisée et il convient de tout mettre en œuvre pour permettre un accueil, une orientation, un accompagnement concret et adaptés aux personnes en souffrance.

Les violences faites aux femmes, qu'elles soient d'ordre physique, sexuel ou psychologique peuvent avoir lieu dans la sphère privée (au sein du couple, en famille), publique ou professionnelle. Elles peuvent également toucher d'autres victimes, notamment les enfants. Le Ministère des droits des femmes a initié depuis 2013 un plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes. Ce plan, décliné par la Commission Départementale d'Action contre les Violences faites aux Femmes de Paris, apporte son expertise au Conseil Parisien de Prévention et de Sécurité. Le partenariat entre l'État (Délégation départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité entre les Femmes et les Hommes) et la Ville de Paris devra permettre de construire une réponse globale à la situation des femmes victimes, tant en situation d'urgence que sur le long terme.

Les enfants mineurs ou jeunes majeurs vivant dans un contexte familial de violences conjugales, victimes de violences sexuelles au sein de la famille (mariages forcés, jeunes ou très jeunes filles en risque d'excision), vivant dans un contexte de violences psychologiques, sont plus principalement touchés. Les personnes vulnérables du fait de leur âge ou de leur handicap peuvent également subir des violences de la part d'un des membres de la famille. A noter que le nouveau schéma départemental d'aide aux victimes, signé le 2 mai 2016 par la Maire de Paris, le Procureur de la République et le Préfet de Police, permet de coordonner les actions des différents acteurs venant en aide aux victimes.

#### PUBLIC CIBLE

Ensemble de la population de l'arrondissement, et notamment, les enfants, les jeunes filles et femmes victimes de violences.

#### OBJECTIFS

- Améliorer l'information, l'écoute, l'accueil et l'accompagnement des femmes victimes de violences de façon à leur permettre de sortir du silence, de l'isolement et de la violence.
- Placer la victime au centre d'un processus de traitement et d'accompagnement juridique, social, psychologique et sanitaire qui lui permet de sortir du silence, de l'isolement et de trouver le plus rapidement possible une issue après une situation de violence.
- Élaborer une politique de prévention sur les violences faites aux femmes et notamment sur les violences au sein du couple qui parfois peuvent provoquer des traumatismes chez les enfants.
- Prendre en charge les auteurs de violences faites aux femmes pour prévenir la récurrence.
- Renforcer la prise en charge des personnes victimes ou affectées par les situations de violences intrafamiliales par la mise en œuvre de dispositifs adaptés.

## PILOTES ET PARTENAIRES

Mairie du 16<sup>ème</sup> arrondissement, Préfecture de police, Parquet de Paris, Commissariat de Police, Ville de Paris (Observatoire de l'égalité femmes-hommes, DPSP) (pilotes) ; Services sociaux (DASES, CASVP), Maison de Justice et de Droit (17<sup>ème</sup>), Délégation aux Victimes du Ministère de l'Intérieur, Associations spécialisées dans la lutte contre les violences conjugales, Éducation Nationale, DASS, DDTEFP, Paris Aide aux Victimes (Partenaires).

## MISE EN OEUVRE

### 1) *Le traitement policier et judiciaire*

Le Parquet de Paris développe une politique pénale de fermeté envers les auteurs, en privilégiant le défèrement et la décohabitation quand cela est possible. Des stages de responsabilisation des auteurs de violences conjugales sont prévus par la convention signée entre le procureur et le président de la Ligue française de santé mentale le 25 septembre 2014. Afin de mieux assurer l'exécution de l'interdiction d'entrer en contact avec la victime et de constater et réprimer ses violations éventuelles, le dispositif de transmission des ordonnances de contrôle judiciaire vers l'état-major de la Direction de sécurité de proximité de l'agglomération parisienne (DSPAP) doit être conforté.

La convention relative au traitement des mains courantes en matière de violences conjugales à Paris, signée le 25 novembre 2014, réaffirme qu'en matière de violences conjugales, la plainte doit demeurer la norme et la main courante l'exception. La convention prévoit également que la femme victime de violences déposant une main courante soit rappelée, avec son accord, par l'intervenant social, le psychologue du commissariat ou une association.

Conformément à la loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes du 4 août 2014, le Dispositif Téléprotection Grave Danger est généralisé. Il consiste à mettre à disposition des femmes victimes de violences conjugales un téléphone portable connecté à un circuit dédié, leur permettant de prévenir les services de police 7j/7 et 24h/24. L'ordonnance de protection fera l'objet d'une attention particulière et la mesure d'accompagnement protégé des enfants dans le cadre d'une séparation sera envisagée.

### 2) *La prévention et la formation*

Outre les actions de prévention et d'information déployées lors de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes (25 novembre), des actions de prévention contre les violences sexistes, en lien avec le plan d'éducation à l'égalité mené par la mission égalité femmes-hommes de la Ville de Paris, sont proposées au public jeune.

La convention Prévention Spécialisée signée entre les associations et le Département de Paris prévoit qu'une attention particulière soit portée à la recherche de la mixité dans l'ensemble des activités engagées par les acteurs éducatifs.

La question des mariages forcés et des mutilations sexuelles féminines est traitée avec l'ensemble des partenaires, dans le cadre de la mise en œuvre de la fiche action 2.2 « lutter contre les violences intrafamiliales ».

De manière générale, des formations spécifiques pour l'ensemble des acteurs parisiens (notamment personnels d'accueil municipaux ou en commissariat) sont mises en œuvre.

## RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS RETENUS

- Le nombre de plaintes et de mains courantes déposées auprès des services de police pour faits de violences faites aux femmes.

- Le nombre de fiches accueil remplies concernant les violences faites aux femmes.
- Le nombre de mariages forcés repérés, le nombre de cas de mutilations sexuelles repérés.
- Le nombre de femmes victimes de violences prises en charge par les associations spécialisées.
- Le nombre de prises en charge d'enfants.
- Le soutien financier des partenaires du contrat de sécurité aux projets des associations entrant dans le champ des objectifs précités.

## FICHE ACTION N° 14

### Protéger et aider les personnes âgées et renforcer l'aide aux victimes

#### CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUE

La longévité croissante de la population représente un enjeu majeur pour notre société et une réflexion au cœur des politiques publiques. En raison de leur vulnérabilité due à leur âge et, parfois, à leur isolement, les personnes âgées constituent des cibles privilégiées pour les délinquants quand elles sont à leur domicile mais également lors de leurs déplacements à l'extérieur : alors qu'elles ne représentent que 20 % de la population, elles sont ainsi victimes de deux tiers des vols par ruse. De ce fait, les partenaires du contrat parisien de prévention et de sécurité accordent à leur égard une attention toute particulière.

Donner une place à la victime tout au long de la chaîne de traitement des infractions pénales, grâce à une réponse mieux ciblée, selon le type d'infraction subie et la nature des publics, demeure un objectif essentiel de la politique d'aide aux victimes menée à Paris. Le schéma départemental d'aide aux victimes signé le 2 mai 2016 notamment par le parquet, la ville de Paris et la préfecture de police, qui fixe comme priorité la prise en charge des personnes âgées vulnérables victimes d'infractions pénales, répond à ces objectifs.

L'accès au droit, élément fort de citoyenneté et base de cohésion sociale, s'est amélioré grâce à l'action conjuguée du Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD) et de la Ville de Paris. Ils conduisent une politique de maillage du territoire parisien afin de permettre aux personnes en difficulté de connaître leurs droits et de les exercer. Les structures d'accès au droit sont des lieux de proximité, en capacité de fournir une information de qualité sur les droits et obligations, une assistance et un accompagnement dans les démarches pour ce public prioritaire.

#### PUBLIC CIBLE

Toute personne victime au sens de la loi. Personnes âgées demeurant dans le 16<sup>ème</sup> arrondissement.

#### OBJECTIFS

- Accentuer la protection des personnes âgées à leur domicile et lors de leurs déplacements, notamment par la mise en place d'opérations de sensibilisation ciblées.
- Sensibiliser et former les agents d'accueil de la Mairie et des services sociaux du 16<sup>ème</sup> au primo-accueil et à l'orientation des victimes.
- Favoriser l'échange d'informations entre professionnels pour améliorer ces accueils.
- Étudier les situations problématiques pour optimiser la prise en charge de ces personnes.

Répondre aux besoins de sécurité liés au vieillissement de la population en portant une attention particulière aux plus fragiles, leur apprendre à se protéger contre les vols, les agressions, les dangers de la circulation.

#### PILOTES ET PARTENAIRES

Mairie du 16<sup>ème</sup> arrondissement, Commissariat de Police, TGI de Paris (pilotes) ; Préfecture de région île de France, préfecture de Paris, CASVP 16<sup>ème</sup>, Associations sociales concernées du 16<sup>ème</sup> en particulier, clubs du 3<sup>ème</sup> âge et associations d'anciens combattants, bailleurs sociaux, Paris Aide aux Victimes, Maisons de retraites, foyers logements, Ville de Paris (Point Paris Émeraude, DPSP, Observatoire de l'Égalité Femmes Hommes), SSDP et CASVP, Maison de Justice Paris Ouest (17<sup>ème</sup>) (Partenaires).

## MISE EN OEUVRE

- Poursuivre la généralisation de « l'Opération Tranquillité Seniors » de la Préfecture de Police destinée à toute personne qui en fait la demande et qui permet d'engager des actions de proximité (systématisation du signalement de situations anormales ou d'isolement de personnes âgées, surveillance de secteurs sensibles), ainsi que les actions de prévention contre les vols à la fausse qualité.
- Poursuivre la sensibilisation du commissariat central du 16<sup>ème</sup> arrondissement à cette problématique avec la mise en œuvre le « Plan d'action en faveur des personnes âgées » impulsé par la Circulaire du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des collectivités Territoriales du 30 mai 2010. Ce plan comporte des mesures à généraliser visant à prévenir la délinquance liée aux personnes âgées et à les prendre en compte en tant que victimes :
- Renforcer la prévention : rôle fondamental des MPC (Mission de Prévention et de Communication) dans les actions de prévention (sensibilisation et communication autour des réflexes de sécurité au quotidien, au domicile et à l'extérieur).
- Développer des mesures d'aide et d'assistance apportée aux seniors lors des enquêtes de police (déplacement à domicile autant que possible, veille de la Brigade locale de Protection de la Famille).
- Porter une vigilance particulière aux lieux et abords de sites habituellement fréquentés par les personnes âgées et potentiellement sensibles en termes de délinquance (marchés, distributeurs automatiques de billets, plan des immeubles vulnérables, points visibilité rencontre dissuasion...).
- Accompagner les personnes âgées les plus vulnérables, victimes de faits délinquance (notamment de vols à la fausse qualité) par la mise en œuvre de la convention signée par le parquet, l'APCARS et le groupe Hospitalier Universitaire Paris Nord Val de Seine et destinée à apporter une aide spécifique à ces victimes. La préfecture de police et la ville de Paris seront prochainement signataires de cette convention ce qui permettra un accompagnement physique des personnes ayant des difficultés à se déplacer ou à s'orienter par des agents de la MAP (Missions-Accompagnement-Protection des services de la Ville (DPSP)) vers l'hôpital Bretonneau.
- Développer l'utilisation du dispositif « Tranquillité Seniors » de la Ville de Paris, mis en place par la DPSP, qui propose un accompagnement physique des personnes âgées qui souhaitent effectuer des opérations bancaires ou postales.
- Développer la communication sur les dispositifs existants (accompagnements pour retrait bancaire, suivi et traitement suite à des vols avec violences...).
- Mettre en réseau les acteurs du 16<sup>ème</sup> arrondissement : Commissariat, Parquet, Mairie du 16ème (Services sociaux, Direction Générale des services et Service d'Accueil de la mairie), Paris Aide aux Victimes, MJD, PPE, associations concernées.
- Informer régulièrement par les supports municipaux (journal, site Internet...).
- Développer des partenariats et des réseaux de signalement avec les dispositifs ~~avec le~~ CLIC Paris Émeraude (*Centre Local d'Information et de Coordination*) et MAIA (*méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie*).
- Organiser des campagnes et des réunions d'information à la Mairie du 16<sup>ème</sup> sensibilisant en particulier les professionnels travaillant auprès des personnes âgées (personnel des maisons de retraite, aides-soignants et aides ménagères).
- Informer sur les mesures de prévention contre les fraudes sur Internet.

## RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS RETENUS

- Le nombre de plaintes et de mains courantes déposées auprès des services de police pour faits à l'encontre de personnes âgées.
- Le nombre d'actions de sensibilisation à destination de ce public.
- Le nombre d'accompagnements réalisés dans le cadre du dispositif « Tranquillité Seniors ».

### III - ETAT DES LIEUX

#### A) Tendances et/ou appréciations qualitatives du commissariat

##### Préambule

En mars 2015, il a été procédé à des changements de méthodologie dans l'enregistrement statistique des crimes et délits enregistrés par les services de police parisiens.

Il a donc été décidé de ne communiquer que sur des statistiques postérieures à cette date et ce, afin de présenter les chiffres avec rigueur. En outre, les chiffres communiqués sont des **faits redistribués c'est-à-dire ceux commis dans l'arrondissement** (quel que soit le lieu de prise de plainte).

##### 1-1 Les atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP)

1 768 faits ont été commis sur le 16ème arrondissement répartis comme suit :

Violences physiques non crapuleuses	633
-dont coups et blessures volontaires	494
Violences physiques crapuleuses	721
-dont vols avec violence	702
Violences sexuelles	66
Menaces de violence	348

##### 1-2 Les atteintes aux biens

8 893 faits ont été commis en 2015.

Vols violents sans arme à feu	705
Cambriolages	690
-dont cambriolages rés. principales	484
Vols liés à l'automobile	2 291
-dont vols d'automobiles	477
-dont vols de deux roues motorisés	375
-dont vols à la roulotte	1 139
-dont vols d'accessoires	300
Destructions, dégradations et incendies volontaires	1 011
Vols à main armée	15

##### 1-3 Les comportements portant atteinte à la tranquillité publique

Pour rappel, ces données sont issues de la main courante informatisée (MCI). Ces chiffres représentent les interventions qui ont eu lieu sur le 16ème arrondissement quel que soit le service de police (effectifs locaux, policiers hors arrondissement, services spécialisés). En 2015, 2550 interventions ont été enregistrées :

- dont 1613 pour des comportements dangereux ou gênants
- dont 697 comportements perturbants

Sur cette même période, ont été relevés et traités:

- 151 ivresses publiques et manifestes.

- 296 tapages diurnes et nocturnes.
- 251 procédures de la vente à la sauvette

## 2-Bilan des actions

Sera présenté ici le bilan des interventions réalisées par la Mission de Prévention et de Communication et ce, en application du plan d'action arrêté lors du précédent contrat de sécurité. Cette unité composée de policiers locaux a vocation à sensibiliser les populations à risques et/ou vulnérables sur des problématiques particulières de délinquance (cambriolages, addictions, vols...) et à y apporter des réponses adaptées. Son action s'inscrit totalement dans les fiches actions qui avaient été validées et déclinées :

- renforcer l'éducation à la citoyenneté (fiche n°4),
- prévenir et lutter contre les infractions commises dans et aux abords des établissements scolaires (fiche n°5),
- prévenir et lutter contre les comportements liés aux addictions (fiche n°6),
- protéger et aider les personnes âgées (fiche n°9),
- améliorer la sécurité routière (fiche n°13).

### 2-1 Bilan des interventions scolaires

	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015
Dangers internet	/	70	106	52	98	71
Racket	53	78	88	136	98	95
Violences	44	13	46	44	55	65
Sécurité Routière	39	53	50	88	101	104
Produits licites et illicites	79	110	156	199	199	232
Autres (métiers police, citoyenneté, incivilités)	57	53	67	36	57	80
<b>TOTAL</b>	<b>272</b>	<b>377</b>	<b>513</b>	<b>555</b>	<b>608</b>	<b>647</b>
Élèves sensibilisés	7830	11460	14611	16296	17714	19184

### 2-2 Bilan des actions à destination des seniors

La Mission de Prévention et de Communication (MPC) a développé au fil des années des actions à destination de cette population nombreuse sur le 16<sup>ème</sup> arrondissement et particulièrement vulnérable (Cf. supra, les seniors représentent 28% de la population du 16<sup>ème</sup> arrondissement).

Elle a ainsi mis en place de nombreuses actions de prévention afin de lutter contre les vols aux distributeurs automatiques de billets (DAB). Des actions ont également été organisées dans les clubs, foyers, maisons de retraite, marchés, enseignes de proximité, agences postales afin de sensibiliser cette population contre les vols par ruse et les vols à la fausse qualité.

ANNEE	ACTIONS PREVENTIONS SENIORS
2010	7
2011	5
2012	20
2013	43
2014	31
2015	18

### 2-3 Diagnostics de sécurité et « CESPLUSSUR »

Courant 2013, un dispositif de sécurisation spécifique visant à lutter contre les cambriolages a été mis en place. La MPC a été ainsi chargée de visiter les immeubles particulièrement ciblés et de prendre contact avec les personnes chargées de la sécurité des bâtiments (gardiens, syndic,....) afin de leur délivrer un message de prévention et de sensibilisation.

ANNEE	DIAGNOSTICS
2010	6
2011	11
2012	32
2013	83
2014	53
2015	23

En outre, en novembre 2011 a été mis en place par la Préfecture de Police un site internet nommé « CESPLUSSUR », destiné aux petits commerçants mais aussi à tous les professionnels. Ses principaux objectifs sont de centraliser des informations utiles et donner des conseils de sécurité à ces partenaires inscrits.

La MPC a un rôle d'information et de sensibilisation aux fins d'orienter ces professionnels vers ce site et faciliter une inscription. En novembre 2015, 282 commerçants du 16ème arrondissement y sont abonnés.

#### **B) Activité générale du parquet**

Les statistiques judiciaires concernent un ensemble de faits dépassant le strict champ des statistiques policières, soit en raison du lieu de la commission des faits, soit en raison de leur nature. En effet, elles prennent en compte, notamment :

- Les faits commis à Paris, mais aussi des faits commis régionalement ou nationalement, le Parquet de Paris et le tribunal de grande instance ayant une compétence qui dépasse le territoire parisien dans certains contentieux (ex. : terrorisme, santé publique, crime organisé, droit boursier et environnement).
- Les faits commis hors de Paris, par des mineurs demeurant à Paris.
- Les faits transmis par d'autres services que ceux de la police et la gendarmerie : les douanes, la direction du travail, la direction de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes, par exemple.
- Les faits dont sont saisies les autorités judiciaires par plainte directe de la victime : plainte auprès du procureur de la République, citation directe devant le tribunal correctionnel, plainte avec constitution de partie civile formée devant le juge d'instruction.
- Les faits portés par toute autre personne à la connaissance du procureur de la République (témoins, auteurs, fonctionnaires en application des dispositions de l'article 40 du code de procédure pénale...).

## Évolution de la délinquance parisienne sur la période 2009/2014

Les statistiques judiciaires du parquet de Paris ont un champ plus large que les statistiques policières.

En effet, le parquet de Paris a une compétence nationale concernant certaines infractions (terrorisme, faits commis à l'étranger - compétence concurrente-) et une compétence régionale pour d'autres infractions (criminalité organisée, santé publique, infractions financières et boursières, environnement).

Les faits commis hors de Paris par des mineurs résidant à Paris sont inclus dans les statistiques parisiennes ainsi que les plaintes directes faites au procureur de la République.

Le tableau statistique retraçant la période 2009/2014 (auteurs majeurs et mineurs confondus) relatif à l'activité du parquet de Paris sur cette période montrent une augmentation de près de 60 000 procédures et plaintes reçues entre l'année 2009 et l'année 2014, le nombre d'affaires poursuivables est en hausse d'environ 40 000.

Il est à relever une diminution constante des affaires poursuivies devant les juridictions de jugement, du fait du développement des alternatives aux poursuites. Le taux de réponse pénale est relativement constant depuis 2009 (76,66% en 2009 contre 77,09% en 2014). Il est cependant en très forte augmentation pour les mineurs (85,16% en 2009 contre 91,57% en 2014).

Les tableaux montrant la typologie des procédures reçues en 2013 et 2014 par nature d'infractions relèvent une augmentation des violences (10503 en 2013 contre 11 677 en 2014), des usages de stupéfiants (5 221 en 2013 contre 6 448 en 2014).

D'une manière générale, le traitement des affaires par le parquet intervient en tant que possible en temps réel.

Concernant les majeurs, les auteurs de vols avec violences, de violences aggravées ayant entraîné une ITT de plus de 8 jours, d'infractions à la législation sur les armes, de trafic de stupéfiants sont systématiquement déférés au Parquet.

Le parquet de Paris a développé une très forte diversification de la réponse pénale en fonction de la personnalité des auteurs et de la gravité des faits.

Le développement des ordonnances pénales et de la composition pénale a permis de réaménager le flux des audiences.

**Activité du parquet de Paris sur la période 2009-2014**  
Auteurs majeurs et mineurs confondus

	Année 2009	Année 2010	Année 2011	Année 2012	Année 2013	Année 2014
Nombre de procédures et plaintes reçues...	325 795	373 849	386 434	392 247	387 101	385 016
...dont affaires non poursuivables	235 376	241 934	283 302	282 015	289 342	272 013
Affaires poursuivies devant les juridictions de jugement	40 075	35 213	33 414	31 511	30 635	27 214
Procédures alternatives réussies et compositions pénales	30 035	30 737	39 312	46 034	30 107	27 318
<b>Taux de réponse pénale</b>	<b>76,66%</b>	<b>79,97%</b>	<b>77,72%</b>	<b>78,37%</b>	<b>79,69%</b>	<b>77,09%</b>

**Activité du parquet de Paris sur la période 2009-2014**  
Mineurs

	Année 2009	Année 2010	Année 2011	Année 2012	Année 2013	Année 2014
Nombre de procédures et plaintes reçues	9 079	9 972	11 847	11 133	10 106	9 446
dont affaires non poursuivables	1 592	1 590	1 684	1 521	1 304	1 790
Affaires poursuivies devant les juridictions de jugement	2 743	2 993	3 045	2 470	1 701	2 222
Procédures alternatives réussies et compositions pénales	2 657	3 279	5 187	5 211	4 052	3 816
<b>Taux de réponse pénale</b>	<b>85,16%</b>	<b>92,34%</b>	<b>93,75%</b>	<b>95,55%</b>	<b>94,93%</b>	<b>91,57%</b>

Les affaires non poursuivables sont les affaires portées à la connaissance du parquet, mais dont il s'avère, après analyse par les magistrats du parquet, qu'elles concernent des faits non susceptibles d'être élucidés ou ne caractérisant pas une infraction pénale.

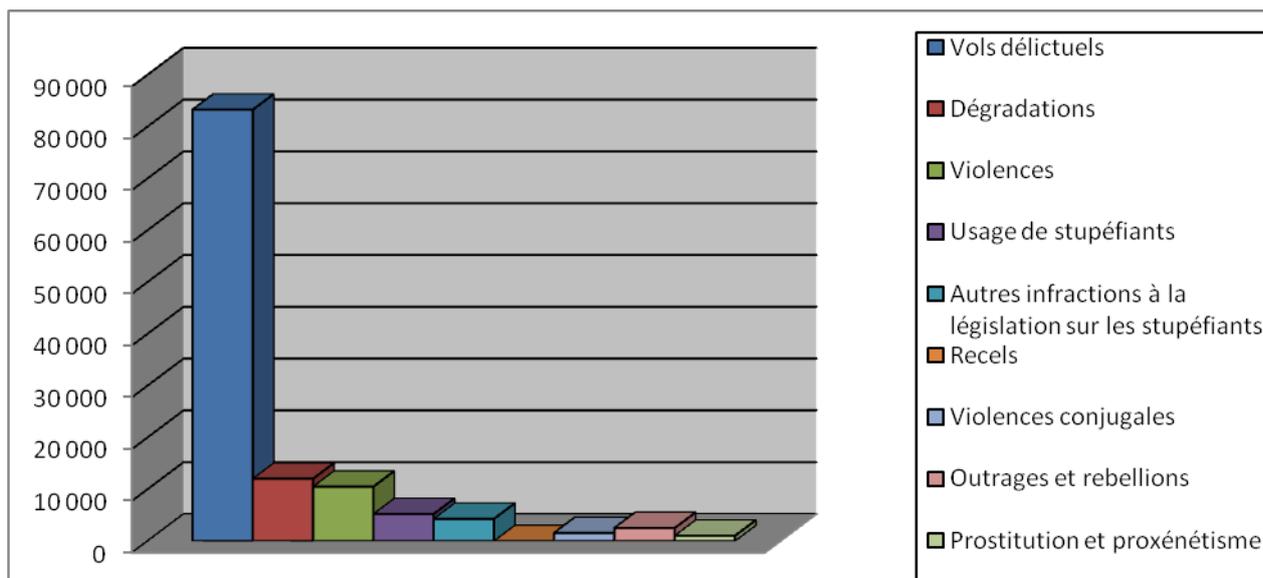
Les affaires poursuivies dont les faits portés à la connaissance du parquet, susceptibles d'être pénalement qualifiés, donnant lieu à une saisine d'une juridiction de jugement, à une mesure alternative ou une mesure de composition pénale, ou encore à un classement en opportunité.

Le taux de réponse pénale est le rapport entre les affaires poursuivables et les affaires poursuivies, ce taux s'améliore chaque année.

Typologie des procédures reçues en 2013 par nature d'infractions

Natures d'infractions et typologie de procédure en 2013	Nombre
Vols délictuels	83 274
Dégradations	12 043
Violences	10 503
Usage de stupéfiants	5 221
Autres infractions à la législation sur les stupéfiants	4 281
Recels	2 826
Violences conjugales	1 566
Outrages et rebellions	2 516
Prostitution et proxénétisme	1 029

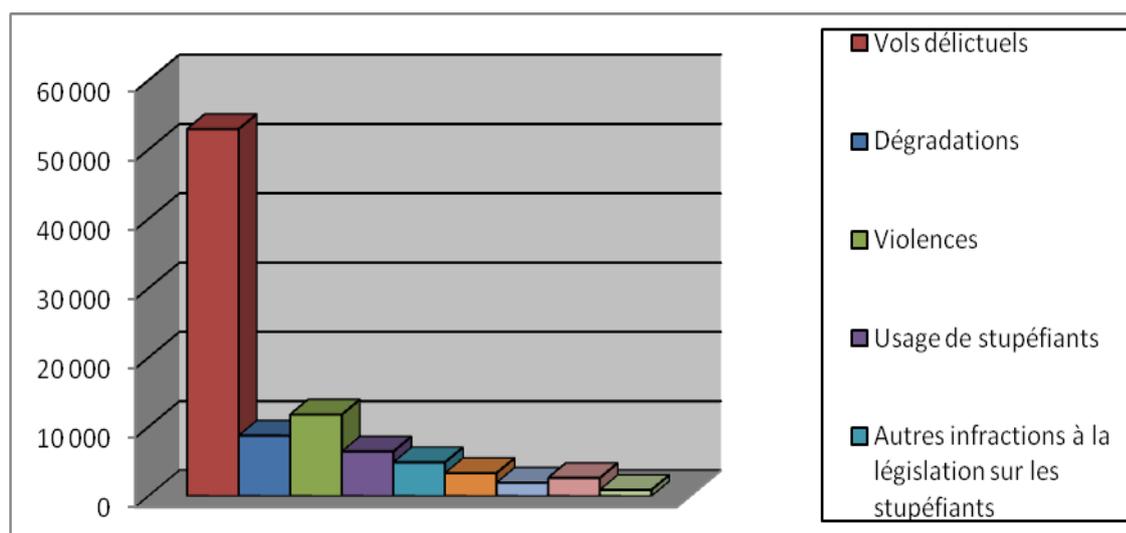
Source: Source : Tribunal de Grande Instance de Paris



### Typologie des procédures reçues en 2014 par nature d'infractions

Natures d'infractions et typologie de procédure en 2014	Nombre
Vols délictueux	52 961
Dégradations	8 740
Violences	11 777
Usage de stupéfiants	6 448
Autres infractions à la législation sur les stupéfiants	4 885
Recels	3 336
Violences conjugales	1 946
Outrages et rebellions	2 627
Prostitution et proxénétisme	901

Source: Source : Tribunal de Grande Instance de Paris



## Activité du Parquet relative aux faits commis dans le 16<sup>ème</sup> arrondissement

	Procédures transmises à P20	Contentieux routiers	Infractions complexes	Usages de produits stupéfiants	TOTAL des Procédures
2013	1 807	17 145	1 326	3 314	23 592
2014	2 785	20 061	1 276	4 117	28 239

En 2013, 1807 procédures ont été transmises à P20, mettant en cause des personnes majeures pour des infractions commises dans le 16ème arrondissement de Paris.

Ce chiffre ne tient pas compte des procédures suivantes : contentieux routier (17 145 procédures transmises à P20 en 2013), infractions complexes ou mettant en cause une pluralité d'auteurs et/ou de victimes et faisant à ce titre l'objet d'une inscription au bureau des enquêtes (1 326 procédures inscrites au bureau des enquêtes de P20 en 2013), les procédures diligentées du chef d'usage de produits stupéfiants (3 314 procédures transmises à P20 en 2013).

En 2014, 2785 procédures ont été transmises à P20, mettant en cause des personnes majeures pour des infractions commises dans le 16ème arrondissement de Paris.

Ce chiffre ne tient pas compte des procédures suivantes : contentieux routier (20 061 procédures transmises à P20 en 2014), infractions complexes ou mettant en cause une pluralité d'auteurs et/ou de victimes et faisant à ce titre l'objet d'une inscription au bureau des enquêtes (1 276 procédures inscrites au bureau des enquêtes de P20 en 2014), les procédures diligentées du chef d'usage de produits stupéfiants (4 117 procédures transmises à P20 en 2014).

L'augmentation du nombre de procédures transmises en 2014 par rapport au nombre de procédures transmises en 2013 peut être due au traitement ponctuel d'un stock de procédures.

### SECTION DES MINEURS (P4) : ALTERNATIVES AUX POURSUITES HORS MEDIATIONS

	Nombre de mesures exécutées		Dont nombre de réparations exécutées sur tout Paris confondu				
	PARIS	16 <sup>ème</sup> arrondissement	Réparations Directes	Réparations pénales classiques	Module VELIB	Module Police	TOTAL
2013	1375	47	82	83	56	53	274
2014	1578	54	81	150	80	53	364
Janvier à Octobre 2015	1311	64	74	149	76	52	351

### Le développement d'une justice accessible et de proximité : les maisons de la justice et du droit.

Le ressort parisien accueille trois maisons de la justice et du droit, situées dans les 10<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup> et 17<sup>ème</sup> arrondissements. Assurant une réponse judiciaire de proximité, elles ont favorisé le développement des solutions alternatives mises en œuvre par le délégué du procureur, et ont ainsi permis de juguler les phénomènes locaux liés à la petite délinquance. La présence de délégués du médiateur de la République, de délégués de la HALDE, de conciliateurs de justice et d'associations d'aide aux victimes a également favorisé le règlement à l'amiable de nombreux litiges et l'apport de réponses concrètes aux demandes des parisiens. Les MJD peuvent accueillir l'ensemble des parisiens sans répartition géographique sauf dans le cas d'une médiation.

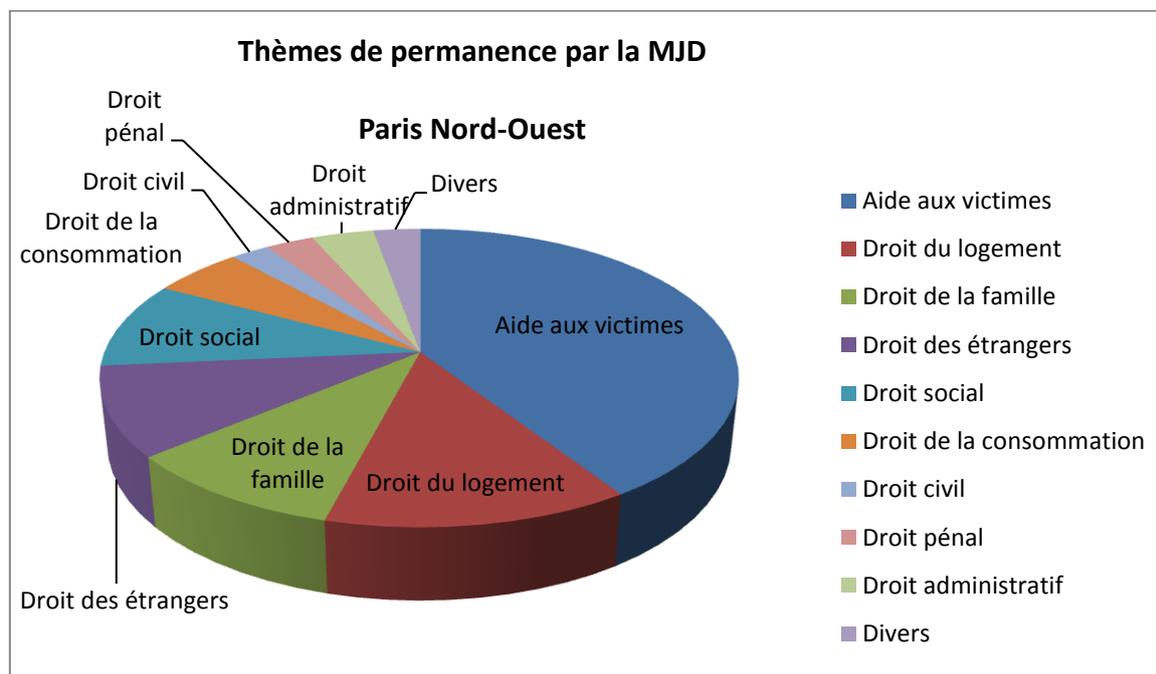
En outre, depuis novembre 2009, les MJD des 10<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> arrondissements abritent les stages de responsabilité parentale ordonnés par le parquet en alternative aux poursuites contre les parents sur le fondement des dispositions de l'article 227-16 du code pénal. Ces structures judiciaires de proximité sont gérées par le tribunal de grande instance de Paris et fonctionnent grâce à l'investissement important de l'ensemble des partenaires et financeurs, parmi lesquels la mairie de Paris.

Le nombre d'accueils physiques par la maison de la justice et du droit Paris Nord-Ouest est relativement stable depuis 2011 (passage de 13 087 accueils en 2011 contre 12 509 en 2014). L'accueil téléphonique est lui en très forte augmentation entre 2011 et 2014 (11 232 et 19 300 soit une augmentation de 71,8%). Le nombre de personnes reçues est stable.

Nombre d'accueils par la MJD entre 2011 et 2014	2011	2012	2013	2014
Accueil physique	13 087	14 332	12 744	12 509
Accueil Téléphonique	11 232	12 193	18 160	19 300
Personnes reçues (entretiens : information, consultation, conciliation)	10 869	11 431	11 369	10 580

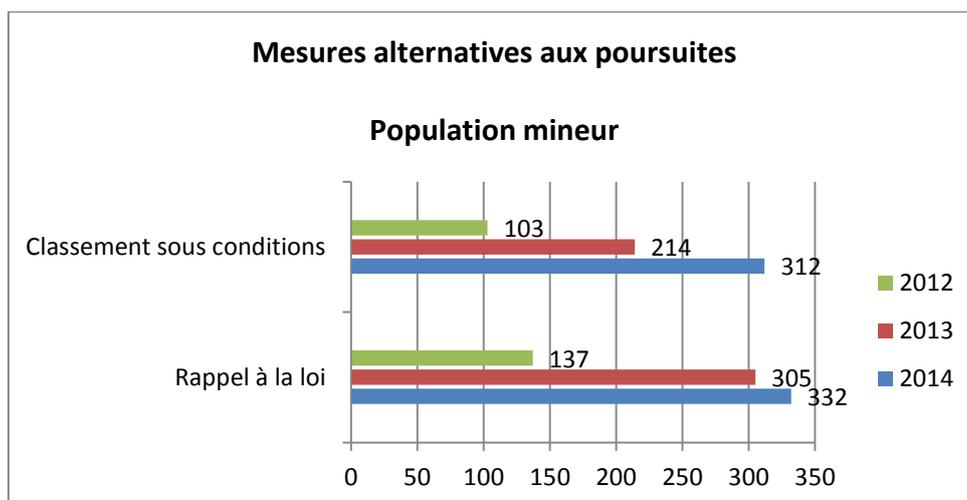
Source : Rapport d'activité 2014 de la MJD Paris Nord-Ouest.

Elles accueillent plus de 22 000 personnes par an dans leurs permanences gratuites d'information et de consultations juridiques, en matière générale ou spécialisée, en droit de la famille, droit du logement, droit des étrangers, droit social, lutte contre les discriminations, droit bancaire, ainsi que de médiation et de conciliation ou d'aide aux victimes. Les demandeurs sont reçus par des services spécialisés tels que Paris Aide aux Victimes (4 257 accueils), l'Accès au Droit Solidarité Paris (2 687), des avocats (1 160), des conciliateurs de justice (231)...

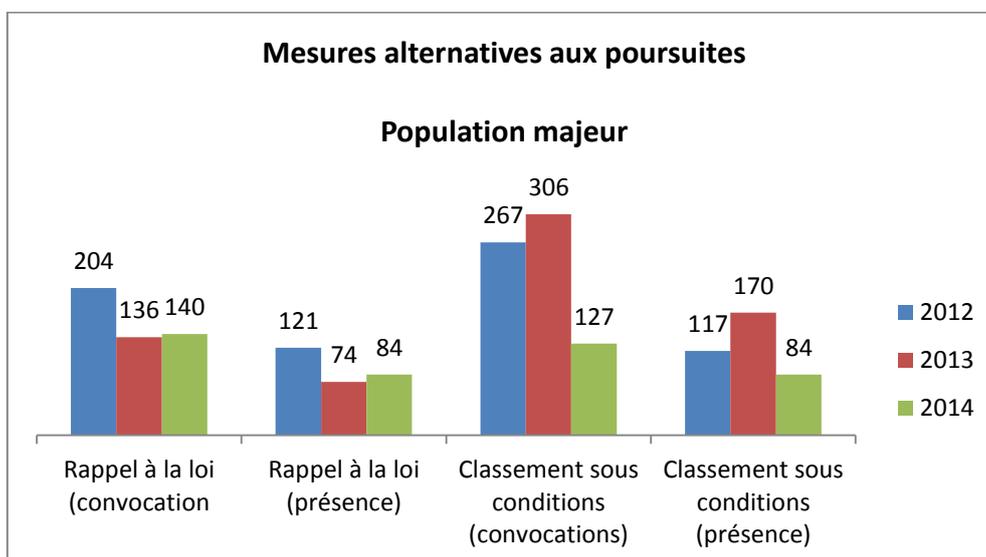


Source : Rapport d'activité 2014 de la MJD Paris Nord-Ouest.

Mais en plus d'offrir une permanence et un accueil, les Maisons de la Justice et du Droit mènent également une activité pénale en permettant l'application des mesures alternatives, que ce soit pour les majeurs ou les mineurs. Sur le secteur Paris Nord-Ouest, on constate une augmentation des mesures alternatives concernant les mineurs depuis 2012.



Source : Rapport d'activité 2014 de la MJD Paris Nord-Ouest.



Source : Rapport d'activité 2014 de la MJD Paris Nord-Ouest.

La maison de la Justice et du Droit est également un lieu d'accueil pour les professionnels du SPIP (service pénitentiaire d'insertion et de probation) avec la convocation de 96 probationnaires en 2014.

Convocations SPIP à la MJD Paris Nord-Ouest	2012	2013	2014
Mesures présentencielle (convocation)	61	51	53
Mesures présentencielle (présence)	39	44	32
Mesures postsentencielle (convocation)	46	55	43
Mesures postsentencielle (présence)	36	39	22

Source : Rapport d'activité 2014 de la MJD Paris Nord-Ouest.

Les autres dispositifs particuliers ont déjà été évoqués parmi lesquels la cellule justice-ville relative aux mineurs, et la convention justice-ville-police-éducation nationale-protection judiciaire de la jeunesse en date du 30 janvier 2007.

## C) Rectorat

Depuis plusieurs années, l'académie de Paris s'est donnée pour priorité la lutte contre l'absentéisme et les violences en milieu scolaire. Cette dimension est encore rappelée dans le dossier de rentrée 2015. Elle a mis en œuvre des outils permettant d'associer prévention et traitement. La signature du contrat parisien de sécurité 2015 par la Mairie de Paris, le préfet de police, le procureur de la République, le préfet secrétaire général de la préfecture de paris et le recteur de Paris renforce cette priorité partagée. Dans ce cadre, le rectorat a mis en place des outils permettant de mieux qualifier et analyser les faits de violence et le phénomène d'absentéisme tant à l'échelle parisienne que dans les arrondissements.

- **Absentéisme scolaire et déscolarisation à Paris**

Le rectorat de Paris exerce un suivi spécifique des élèves absentéistes au sein de la Division des élèves, bureau du suivi individuel et de l'obligation scolaire. Les élèves lourdement absentéistes de moins de 16 ans, signalés par les établissements, sont reçus au rectorat avec leur représentant légal par un représentant de l'inspecteur d'académie pour un rappel des dispositions relatives à l'obligation scolaire, d'une part, et d'autre part, une élucidation de leur situation débouchant sur des propositions pour favoriser la reprise de la scolarisation.

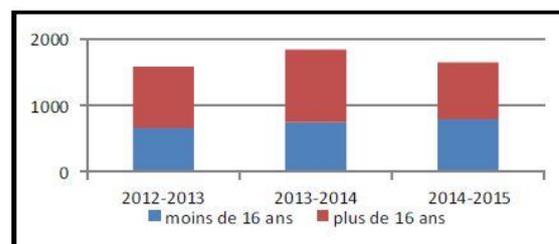
La famille des absentéistes de plus de 16 ans, signalés par leur établissement, qui ne sont plus soumis à l'obligation scolaire, reçoit une lettre de l'inspecteur d'académie rappelant l'obligation d'assiduité. À sa demande, elle peut recevoir des conseils et des propositions de poursuite d'études.

Le rectorat met au service de ce dispositif, outre un personnel administratif, une équipe pluridisciplinaire (personnel de direction, conseiller principal d'éducation, assistante sociale), qui travaille en étroite liaison avec les personnels des établissements d'origine ainsi qu'avec la cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP) du conseil départemental.

Lors de l'année scolaire 2014 2015, la DVE a enregistré 1 641 signalements d'absentéismes.

### Évolution des signalements pour absentéisme

	2012-2013	2013-2014	2014-2015
moins de 16 ans	664	747	801
plus de 16 ans	926	1090	846
Total des signalements	1590	1837	1647



source DVE sept 2015

Les situations les plus graves font l'objet d'un signalement CRIP. Des signalements peuvent concerner des élèves décrocheurs, au sens où ils ne sont plus dans l'établissement depuis plusieurs semaines, voire plusieurs mois pour certains lycéens.

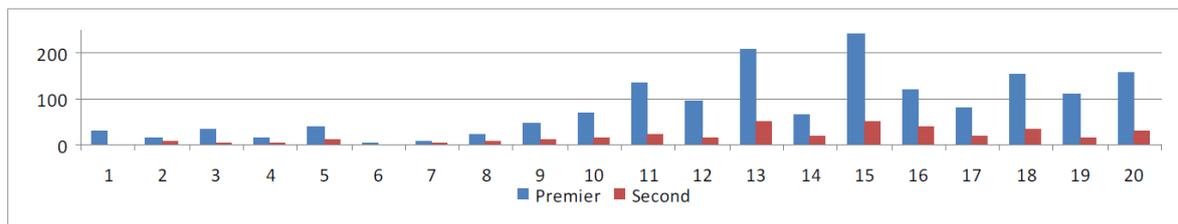
Les garçons sont plus touchés par l'absentéisme que les filles et ce phénomène augmente avec l'âge. Les taux d'absentéisme les plus élevés, en collège, concernent les élèves des classes de 4<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup>.

Les lycées professionnels connaissent un absentéisme plus important que les autres établissements. L'analyse des données permet de constater une augmentation régulière des signalements pour absentéisme des moins de 16 ans et en revanche une baisse significative pour les plus de 16 ans.

La répartition par arrondissement montre que la moitié des arrondissements représentent 17% des premiers signalements alors que 5 arrondissements en représentent 54%. Il est à noter que 22% de ces situations ont nécessité un deuxième signalement.

### Nombre de signalements par arrondissements

Signalements/ Arrondissements	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	TOTAL
Premier sign <sup>†</sup>	29	17	34	17	38	4	7	23	46	68	134	97	207	67	243	120	79	155	110	156	<b>1651</b>
Second sign <sup>†</sup>	1	8	3	4	12	0	2	7	10	17	22	15	49	21	51	39	20	33	15	31	<b>360</b>



source DVE sept 2015

- **Actes de violence commis dans et aux abords des établissements scolaires**

Depuis 2009, le rectorat de Paris a mis en œuvre une équipe mobile académique de sécurité (EMAS). Cette équipe qui agit sur instruction du recteur a pour missions principales d'aider les établissements à prévenir les situations de violence et à réaliser le diagnostic de sécurité.

Elle est chargée de développer et de proposer des formations sur le thème de la « prévention de la violence » et de « la gestion des situations de crise ». Et enfin d'accompagner et d'aider les établissements en cas de fortes tensions ou d'incidents graves. Par ailleurs, elle assure aussi le recueil d'informations.

Comme déjà évoqué en 2009, l'académie de Paris s'inquiète de l'amplification des faits de violences (atteintes aux personnes d'une gravité plus importante). Le tableau de suivi des relevés d'infractions en milieu scolaire (RIMS) montre une augmentation. Les statistiques concernant le collège semblent en baisse. Il faudra suivre cette évolution pour pouvoir confirmer cette tendance. Dans 32% des cas, un personnel de l'éducation nationale est signalé comme victime.

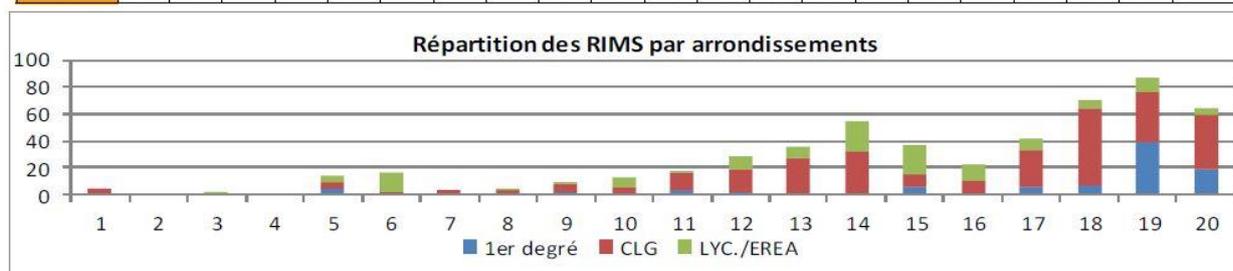
#### RIMS

	2013-2014	2014-2015
LYCEES	86	136
COLLEGES	327	299
ECOLEES	90	90
<b>TOTAL</b>	<b>503</b>	<b>525</b>

Source EMAS - rectorat de paris

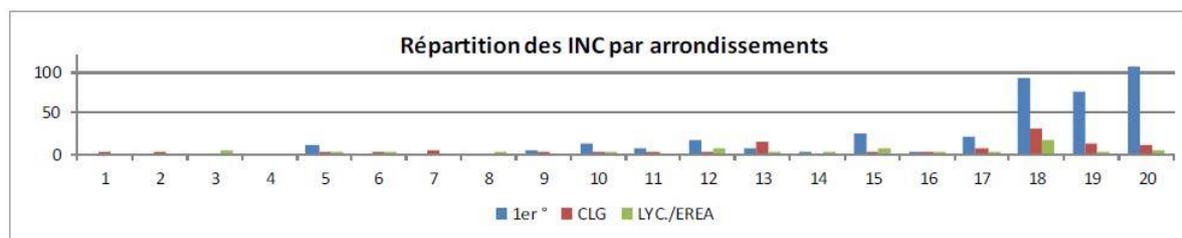
La répartition par arrondissement montre une forte disparité. Les 18èmes, 19èmes et 20èmes arrondissements représentent 42 % des RIMS (45% au niveau collège).

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	Total
1er degré	0	0	0	0	4	0	0	0	2	0	3	2	0	1	6	1	6	7	39	19	<b>90</b>
CLG	5	0	0	1	5	2	3	3	6	6	13	17	27	31	9	9	27	57	37	41	<b>299</b>
LYC./EREA	0	0	2	0	5	14	0	1	1	7	2	9	8	23	22	12	9	6	11	4	<b>136</b>
<b>Total/arrdt</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>14</b>	<b>16</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>9</b>	<b>13</b>	<b>18</b>	<b>28</b>	<b>35</b>	<b>55</b>	<b>37</b>	<b>22</b>	<b>42</b>	<b>70</b>	<b>87</b>	<b>64</b>	<b>525</b>



Au-delà des RIMS, les chefs d'établissements et directeurs ont fait remonter 540 signalements d'incidents en milieu scolaire. Le 1er degré représente plus de 70% de ses signalements. Les arrondissements du 18<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup>, et 20<sup>ème</sup> représentent les 2/3 des remontées de l'année.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	Total
1er degré	0	0	0	0	10	0	0	0	4	13	7	17	7	2	25	1	20	93	76	108	383
CLG	3	1	0	0	1	1	5	0	2	3	3	3	15	0	2	1	7	31	13	11	102
LYC./EREA	0	0	4	0	1	1	0	1	0	2	0	6	2	3	7	2	3	16	2	5	55
Total/arrdt	3	1	4	0	12	2	5	1	6	18	10	26	24	5	34	4	30	140	91	124	540

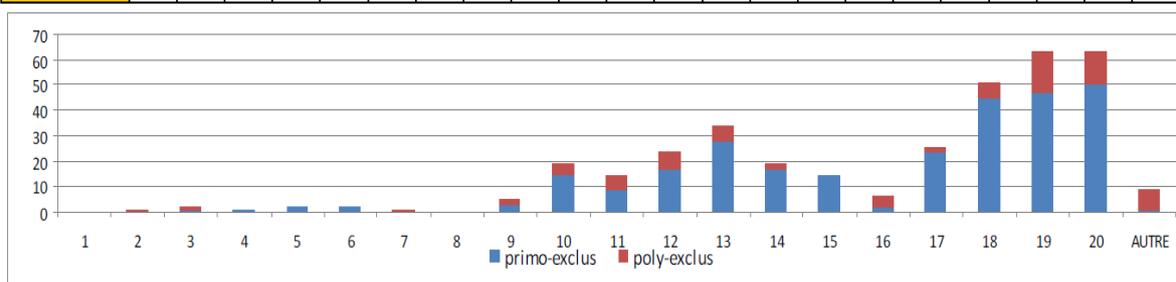


- **Les convocations aux conseils de disciplines**

Depuis 2009, le nombre de conseils de discipline a fortement baissé. Alors que nous recensons 1 000 conseils de disciplines par an, nous sommes pour l'année 2014-2015 à 561.

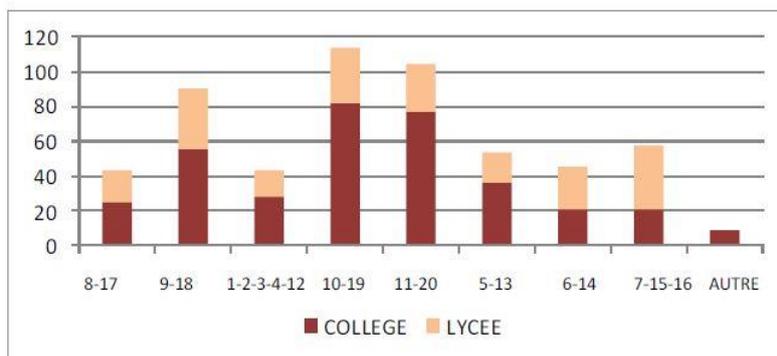
Au collège, on dénombre 355 conseils de discipline. 50% du territoire n'exclut que très rarement (5,6% des cas). Ce sont très majoritairement des garçons qui sont convoqués devant cette instance, plutôt en fin de cursus (4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>) et un tiers de ces conseils sont tenus en fin d'année. 21% de ces élèves ont déjà été exclus d'un établissement au cours de leur scolarité.

Arrondissements	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	AUTRE	TOTAL
Primo-exclus	0	0	1	1	2	2	0	0	3	15	9	17	28	17	14	2	24	45	47	50	1	278
Poly-exclus	0	1	1	0	0	0	1	0	2	4	5	7	6	2	0	4	1	6	16	13	8	77
Total	0	1	2	1	2	2	1	0	5	19	14	24	34	19	14	6	25	51	63	63	9	355



Au lycée, nous dénombrons 206 conseils de disciplines, dont 84% en LP. Un peu moins de la moitié de ces conseils sont réunis pour des motifs d'atteintes aux personnes. Du fait du large recrutement des lycées, nous avons privilégié une analyse par bassin.

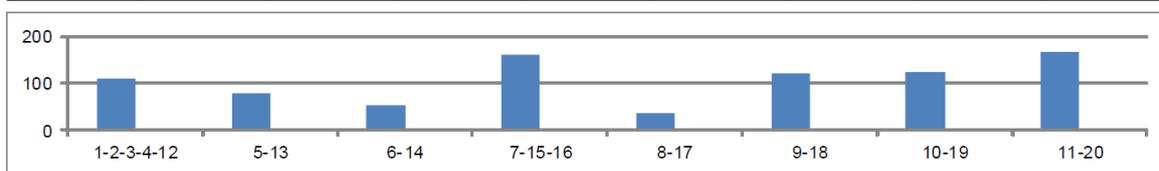
BASSIN	COLLEGE	LYCEE	TOTAL
8-17	25	18	43
9-18	56	34	90
1-2-3-4-12	28	15	43
10-19	82	32	114
11-20	77	28	105
5-13	36	18	54
6-14	21	24	45
7-15-16	21	37	58
AUTRE	9		
	355	206	561



L'académie a engagé une démarche très volontariste de gestion en interne des situations qui souvent relevaient des conseils de discipline. Actuellement, une action particulière est menée afin de réduire les temps de re-scolarisation.

Enfin, un travail spécifique est mené par les dispositifs « FOQUALE » au sein des bassins, afin de limiter le phénomène de décrochage (850 entretiens de situation dans les établissements) par la mise en œuvre de dispositifs internes à l'éducation nationale, pour l'essentiel sous la direction de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS) qui a accompagné 897 parcours individualisés (source CSAIO). Certaines situations sont transmises aux Plates-formes de Suivi et d'appui aux Décrocheurs PSAD pour des actions avec des partenaires extérieurs à l'école.

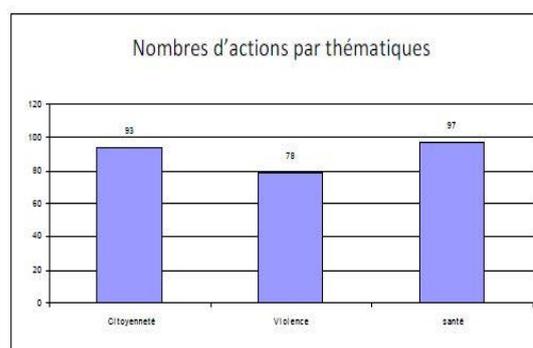
Bassins	1-2-3-4-12	5-13	6-14	7-15-16	8-17	9-18	10-19	11-20
Entretiens de situation	110	79	54	160	36	121	124	166



### Comité d'Éducation à la Santé et la Citoyenneté

Les CESC ont quatre missions : contribuer à l'éducation à la citoyenneté, préparer le plan de lutte contre les violences, proposer des actions pour aider les familles en difficulté - lutter contre l'exclusion et définir un programme d'éducation à la santé.

80% des collèges et 60% des lycées ont un CESC constitué. Les autres mènent une politique qui relève de ces missions sans avoir un réel comité. Il est à noter que 86 actions intègrent une dimension à destination des parents d'élèves. Un effort important reste à fournir pour développer les CESC inter établissements (- de 10 % des projets en 2015).



## D) Bilan OPTP

L'observatoire parisien de la tranquillité publique (OPTP) a été mis en place en 2006 pour garantir au mieux la sécurité des personnels et des usagers de la Ville par une connaissance des faits commis à l'encontre des personnels et des équipements municipaux et des événements susceptibles de troubler la tranquillité dans ces équipements. Placé au sein de la Direction de la Prévention de la sécurité et de la Protection (DPSP), cet observatoire recueille et analyse les données sur la base d'une procédure informatisée et d'une nomenclature commune à l'ensemble des directions de la Ville.

Cette nomenclature, largement inspirée de celle de l'Observatoire National de la Délinquance (OND), comporte quatre agrégats: les atteintes aux personnes, les atteintes aux biens, les atteintes à la tranquillité publique et les événements supposant une action d'aide et d'assistance. Depuis son origine, l'application ESPRI s'appuie sur une base de données qui recense 1 855 équipements et bâtiments municipaux et permet à 3 000 agents municipaux habilités par leurs directions de saisir directement les fiches d'événements sur le réseau intranet de la Ville. Il convient de noter qu'une fiche ESPRI<sup>6</sup> peut déclarer plusieurs événements, ces derniers représentant le total des quatre agrégats.

Même si la terminologie de certains faits se rapproche de celle utilisée par les services de la police nationale dans le cadre de l'exploitation de l'État 4001, il ne s'agit en aucun cas d'une exploitation et d'une présentation des crimes et délits enregistrés sur le territoire national et parisien.

### ***Les principales tendances parisiennes entre 2011 et 2014***

De manière globale, les faits déclarés dans les équipements municipaux sont en augmentation constante depuis la mise en place de l'application ESPRI. En 2007, l'observatoire avait enregistré 4 135 événements, en 2014 ce sont 10 587 événements qui sont signalés. La hausse s'est essentiellement produite en 2011, le nombre d'événements ayant augmenté de plus de 65% en une seule année. Les actions de sensibilisation mises en place à destination des personnels ont sans nul doute eu un effet positif sur le signalement plus systématique des faits de nature à troubler la tranquillité publique, même si cette hausse des signalements ne saurait être interprétée uniquement comme le résultat d'actions de sensibilisation. Afin de tenir compte de l'augmentation des signalements, les évolutions seront présentées sur la période 2011/2014.

- **Tendances par direction**

La tendance générale à la hausse ne se répercute pas de manière uniforme dans l'ensemble des directions. Certaines ont vu le nombre d'événements constatés dans leurs équipements croître de façon continue (CASVP, DASES et DEVE) contrairement à d'autres directions qui ont vu leurs signalements diminuer (DFPE, DPSP). De façon récurrente depuis la mise en place de la procédure ESPRI, la très grande majorité des événements dans les équipements municipaux parisiens se produit dans les espaces verts ou les cimetières (65% en moyenne). Ces signalements émanent pour deux tiers de la DEVE et pour un tiers de la DPSP.

Les atteintes signalées dans les équipements sociaux, après une augmentation importante jusqu'en 2013 se sont stabilisées entre 2013 et 2014 (+1,10% après avoir doublé entre 2010 et 2013). Depuis 2011, le nombre d'atteintes augmentait d'environ 8% par an dans ces équipements.

---

<sup>6</sup> Événements Signalés par le Réseau Intranet.

Toutefois, cette hausse globale ne doit pas masquer les disparités existantes concernant l'évolution du nombre d'atteintes recensées ; les atteintes sont en hausse dans les centres d'accueil et permanences sociales, les centres d'hébergement, foyers et résidences, les clubs de personnes âgées et les espaces insertion mais sont relativement stables dans les équipements de la petite enfance et en repli dans les centres de soins.

Après plusieurs années d'augmentation en 2009, 2010 et 2011, le nombre d'atteintes relevées dans les équipements sportifs avait fortement diminué en 2012 (-38%). Mais une reprise à la hausse est constatée depuis 2013 (+10,64%). En 2014, 5,79 % des atteintes relevées dans les équipements parisiens ont eu lieu dans des équipements sportifs. Les atteintes aux biens et à la tranquillité publique augmentent cette année contrairement aux atteintes aux personnes. Cependant, parmi ces dernières, les agressions physiques (crapuleuses, non crapuleuses et sexuelles) augmentent : 29 en 2014 contre 24 en 2013.

Dans les équipements culturels, jusqu'en 2009 le nombre de signalements était relativement faible. En 2010, la DAC s'est engagée dans une politique de sensibilisation de ses personnels afin qu'ils puissent signaler les atteintes dont ils sont témoins et parfois victimes. Les effets de ces mesures sont apparus dès 2010 avec une hausse de 160% des atteintes déclarées par les agents, puis de 55% en 2011 et de 50% en 2013 (par rapport à 2012). À l'image des atteintes signalées dans les équipements sociaux, une stabilisation des signalements entre 2013 et 2014 est constatée dans les équipements culturels (essentiellement les bibliothèques) avec une faible augmentation de +1,58 %.

- **Typologie des atteintes**

- **Les atteintes aux personnes<sup>7</sup>**

Depuis la mise en place de procédures, les atteintes aux personnes ont augmenté continuellement pour atteindre aujourd'hui une certaine stabilité. En effet, entre 2013 et 2014, elles ne se sont accrues que de 0,26 % et représentent 1934 atteintes. Signalées dans la quasi-totalité des directions, elles demeurent essentiellement verbales (plus de 83% de ce type d'atteinte). Après une hausse en 2013 (+ 20,53 %), le nombre d'agressions physiques diminue entre 2013 (316 faits) et 2014 (303 faits, soit -4,42 %).

Parmi les atteintes aux personnes, il convient de distinguer celles qui portent sur les personnels de la Ville. Ces agressions, en hausse de +4,43 % entre 2013 et 2014, sont verbales dans 90% des cas. Elles concernent en grande majorité les agents de la DEVE, des services sociaux, de la DAC, de la DJS et, sur la voie publique, de la DPE. Au total, 228 agressions physiques ont été signalées en 2014 à l'encontre d'agents de la Ville (dont 60 sur la voie publique) et 1 633 agressions verbales (dont 164 sur la voie publique). En 2013, pour la première fois, le nombre d'atteintes visant les agents de la DEVE a diminué (-5,5%) mais cette direction demeure celle dans laquelle le personnel est le plus exposé. En effet, à eux seuls les agents des parcs et jardins concentrent près de 30% des atteintes à l'encontre du personnel de la Ville. Les agents travaillant dans les services sociaux (CASVP et DASES) déclarent 16% des atteintes subit par l'ensemble des personnels municipaux. La situation du CASVP semble plus préoccupante avec une augmentation de 50% en 2012 puis de 16,47% en 2013. Enfin, les équipements culturels (essentiellement les bibliothèques) subissent 13% des atteintes.

---

<sup>7</sup> Les atteintes aux personnes sont constituées des agressions physiques crapuleuses ou non, agressions sexuelles et verbales. Les agressions physiques répertoriées sont les coups et violences volontaires, les homicides, les mauvais traitements à enfants, les prises d'otage, les séquestrations, les violences à dépositaire de l'autorité, les bagarres et comportements agressifs. Ce qui distingue le fait d'être crapuleux ou non est le fait d'être accompagné ou non de tentative de vol avec ou sans arme. Les agressions sexuelles intègrent le harcèlement. Quant aux agressions verbales, elles se déclinent en menaces ou insultes à caractère injurieux, raciste, religieux, antisémite, sexiste ou homophobe.

Au total 216 agressions physiques ont été signalées en 2013 (dont 55 sur la voie publique) et 1 571 agressions verbales (dont 144 sur la voie publique).

➤ **Les atteintes aux biens<sup>8</sup>**

Bien que globalement en baisse de 6,67 % sur la période 2011-2014, les signalements d'atteintes aux biens ont augmenté en 2014: +6,46 %. Au sein de cet agrégat, la répartition entre les différents indicateurs (vol simple, incendie, graffiti, détériorations, autres dégradations), est relativement stable. Les espaces verts restent les principaux sites visés par les atteintes aux biens (63% des signalements) suivis de loin par les équipements sportifs (13,21 % des atteintes aux biens). Ces incivilités se traduisent la plupart du temps par des détériorations émanant d'individus, à la recherche d'un endroit pour passer la nuit et s'introduisant par effraction dans les espaces verts.

➤ **Les atteintes à la tranquillité publique<sup>9</sup>**

Cet agrégat rassemble des faits qui s'apparentent à des situations de non-respect de la réglementation mais qui ne peuvent à eux seuls être constitutifs de délits à l'encontre de la Ville. Ils ne doivent pas être considérés comme mineurs par rapport aux atteintes aux biens ou aux personnes. Si leur perception est évidemment subjective et étroitement liée au « degré de tolérance » de l'agent qui les signale, leur recensement est néanmoins important car la multiplication de ces événements provoque la montée en puissance du sentiment d'insécurité et témoigne souvent de l'évolution d'un climat annonciateur de faits plus graves. L'analyse de ces faits relate, par ailleurs, le quotidien des personnels et des usagers dans les équipements municipaux. Cet agrégat, qui rassemble toutes sortes d'incivilités et d'infractions, constitue, depuis la mise en place de la procédure, la très grande majorité des faits signalés dans les équipements. Après une forte hausse entre 2010 et 2011, la progression s'est stabilisée en 2014 (+0,68 %) : 5 666 atteintes contre 5 628 l'année précédente. Il s'agit essentiellement d'un ensemble de comportements (attroupements, comportements agressifs, état d'ébriété, intrusions, rixes, ventes à la sauvette, stupéfiants...) qui nuisent à la tranquillité des usagers et des personnels et qui perturbent le bon fonctionnement des services. Ces atteintes sont souvent le signe du climat qui règne dans l'établissement. Il s'agit aussi d'occupations abusives: envahissements de locaux, utilisation abusive de pelouses, constat de dépôts et de gravats dans les équipements, stationnements illicites dans les allées et promenades des bois ou dans les espaces verts de la Capitale, campements sauvages, squats, actes de prostitution...

		Atteinte aux biens (nb)	Atteintes aux personnes (nb)	Atteintes à la tranquillité publique (nb)	Aide et Assistance (nb)
2011	16 <sup>ème</sup>	72	21	94	35
	Total Paris	1484	1631	4933	1594
2012	16 <sup>ème</sup>	69	16	94	42
	Total Paris	1350	1614	5050	1596
2013	16 <sup>ème</sup>	93	46	173	59
	Total Paris	1301	1929	5628	1653
2014	16 <sup>ème</sup>	108	39	158	50
	Total Paris	1385	1934	5666	1602

Source : Observatoire Parisien de la Tranquillité Publique (OPTP)

<sup>8</sup> Les atteintes aux biens correspondent aux vols simples (de biens de particuliers ou de l'administration), détériorations (de bâtiment, de monument, de véhicule ou de matériel, y compris bris de verre, pollution, affichage sauvage ou déjections), incendies (dans des locaux, de véhicule ou de mobilier urbain) et tags (dont on distinguera le caractère injurieux, raciste, religieux, antisémite, sexiste ou homophobe).

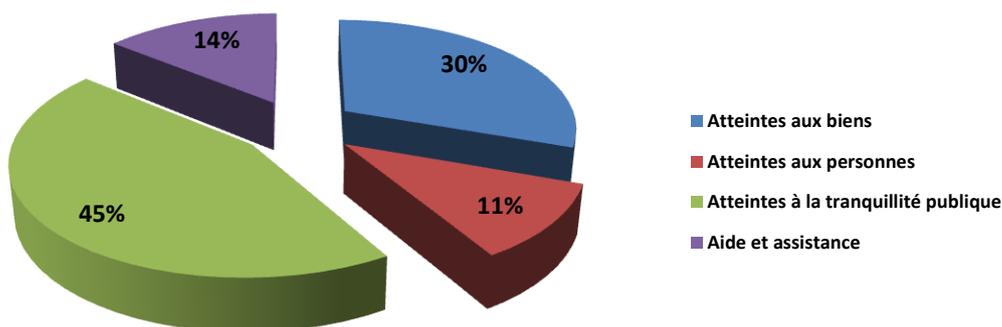
<sup>9</sup> Les atteintes à la tranquillité publique concernent occupations abusives, attentats à la pudeur, découverte de cadavres ou d'objets dangereux, comportements gênants pour le bon fonctionnement des services (attroupement, intrusion, ébriété, tapage, ...).

## Évolution des évènements recensés dans le 16<sup>ème</sup> arrondissement

Sur la base du cumul des chiffres des années 2011, 2012, 2013 et 2014, la catégorie des atteintes à la tranquillité publique représente un peu moins de 45% des incidents signalés (44,4%).

Il est constaté une tendance à la baisse entre 2013 et 2014 (passage de 173 à 158 atteintes à la tranquillité publique). L'ensemble des données à venir ne concerne que le 16<sup>ème</sup> arrondissement.

Répartition des différentes atteintes tous équipements municipaux confondus pour l'année 2014 sur le 16<sup>ème</sup> arrondissement



Source: OPTP

- **Évolution des atteintes aux biens dans les équipements municipaux**

Les atteintes aux biens augmentent depuis 2012. Celles du 16<sup>ème</sup> arrondissement représentent 7,8% des atteintes aux biens sur Paris en 2014 (108 sur l'arrondissement pour 1 385 sur Paris).

	2011	2012	2013	2014
Dégradations/ détériorations	40	43	57	77
Dégradations/ incendies	7	7	9	11
Dégradations/ tags	6	8	11	5
Vols simples	17	5	8	11
Autres dégradations	2	6	8	4
<b>Total</b>	<b>72</b>	<b>69</b>	<b>93</b>	<b>108</b>

Source : OPTP

Les dégradations et les vols simples représentent une grande partie des incidents constatés au sein des équipements de la Ville.

Sur le total des atteintes aux biens en 2014, ces deux index représentent plus de 81% des atteintes.

Il est à noter faible nombre de signalements en matière de dégradations et de tags.

Ceci peut s'expliquer par l'utilisation de l'application « Dans ma rue » qui permet un signalement direct par les citoyens et agents de la ville.

	2011	2012	2013	2014
Bibliothèque, médiathèque, discothèque, vidéothèque	1	4	0	0
Centre d'accueil, permanence sociale	0	0	0	0
Crèche, halte-garderie, jardin d'enfants, centre PMI	0	0	2	0
Espace vert: jardin, parc, square, promenade, allée, mail	53	53	81	93
Stade, centre sportifs	6	4	5	3
Mairie d'arrondissement	2	0	0	3
<b>Total</b>	<b>62</b>	<b>61</b>	<b>88</b>	<b>99</b>

Source : OPTP

Les atteintes aux biens sont principalement constatées au sein des espaces verts gérés par la DEVE.

On constate une augmentation continue des signalements depuis 2012.

- **Évolution des atteintes aux personnes dans les équipements municipaux**

	2011	2012	2013	2014
Agressions physiques crapuleuses	1	0	2	1
Agressions physiques non crapuleuses	6	3	4	3
Agressions sexuelles	1	0	0	1
Agressions verbales	13	13	40	34
<b>Total</b>	<b>21</b>	<b>16</b>	<b>46</b>	<b>39</b>

Source : OPTP

Les atteintes aux personnes ont augmenté dans le 16<sup>ème</sup> arrondissement entre 2011 et 2014 (+85%) mais une diminution est constatée entre 2013 et 2014 (-15,2%). Ces atteintes se concentrent essentiellement sur les agressions verbales qui représentent plus de 87% des atteintes aux personnes.

	2011	2012	2013	2014
Bibliothèque, médiathèque, discothèque, vidéothèque	3	0	2	0
Centre d'accueil, permanence sociale	0	0	1	0
Mairie d'arrondissement	1	6	19	22
Crèche, halte-garderie, jardin d'enfants, centre PMI	0	3	1	2
Espace vert: jardin, parc, square, promenade, allée, mail	12	4	18	10
Musée, espace culturel, monuments	1	1	0	4
Stade, centre sportif	2	1	2	1
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>15</b>	<b>43</b>	<b>39</b>

Source : OPTP

Il est constaté une diminution des signalements en 2014 par rapport à l'année 2013. Cependant, sur la période 2011-2014, le nombre de signalements a augmenté de 105,2%.

Alors que les atteintes aux biens étaient essentiellement signalées dans les espaces verts, le plus grand nombre de signalements pour les atteintes aux personnes est signalé par la mairie d'arrondissement.

- **Évolution des atteintes à la tranquillité publique dans les équipements municipaux**

	2011	2012	2013	2014
Troubles comportementaux	52	60	101	77
Attentats à la pudeur	2	2	2	2
Découvertes	13	8	9	12
Occupations abusives	27	24	61	67
<b>Total</b>	<b>94</b>	<b>94</b>	<b>173</b>	<b>158</b>

Source : OPTP

À l'image de l'augmentation constatée à l'échelle parisienne entre 2011 et 2014 (passant de 4 897 à 5 638), les atteintes à la tranquillité publique sont également en augmentation dans le 16<sup>ème</sup> arrondissement sur la même période (de 94 à 158).

En 2014, 2,8% des atteintes à la tranquillité publique sont recensées dans le 16<sup>ème</sup> arrondissement. Les principaux incidents constatés concernent des troubles comportementaux et des occupations abusives.

	2011	2012	2013	2014
Bibliothèque, médiathèque, discothèque, vidéothèque	5	0	2	0
Centre d'accueil, permanence sociale	0	0	1	0
Crèche, halte-garderie, jardin d'enfant, centre PMI	0	1	0	1
Espace vert: jardin, parc, square, promenade, allée, mail	66	68	133	135
Stade, centre sportif	10	11	6	3
Mairie d'arrondissement	1	7	18	16
<b>Total</b>	<b>82</b>	<b>87</b>	<b>160</b>	<b>155</b>

Source : OPTP

La majorité soit, plus de 87%, des atteintes à la tranquillité publique en 2014 est signalée dans les espaces verts. Il est également important de souligner l'augmentation importante des signalements concernant les atteintes à la tranquillité publique au sein de la mairie d'arrondissement depuis 2013.

- **Évolution des atteintes subies par les usagers dans les équipements municipaux**

	2011	2012	2013	2014
Atteintes aux biens	8	3	7	7
Atteintes aux personnes	10	4	8	2
Atteintes à la tranquillité publique	16	11	15	12
<b>Total</b>	<b>34</b>	<b>18</b>	<b>30</b>	<b>21</b>

Source : OPTP

Les atteintes subies par les usagers dans les équipements municipaux du 16<sup>ème</sup> arrondissement sont en baisse de plus de 38% entre 2011 et 2014. Le 16<sup>ème</sup> arrondissement se situe en 2014 à la 8<sup>ème</sup> place parisienne des atteintes subies par les usagers dans les équipements alors qu'il était en 9<sup>ème</sup> position en 2011. En 2014, les atteintes subies par les usagers dans le 16<sup>ème</sup> arrondissement représentent seulement 1,59% des atteintes parisiennes (contre 2,7% en 2011).

- **Évolution des atteintes subies par les personnels municipaux dans les équipements et sur l'espace public**

	2011	2012	2013	2014
Agressions physiques crapuleuses	0	1	1	0
Agressions physiques non crapuleuses	5	4	4	5
Agressions verbales	14	16	42	34
Agressions sexuelles	1	0	0	0
<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>21</b>	<b>47</b>	<b>39</b>

Source : OPTP

Les atteintes subies par les personnels municipaux dans les équipements et sur l'espace public sont en diminution pour l'année 2014 après avoir augmenté de 135% entre 2011 et 2013. On constate pour l'année 2014 une diminution du nombre d'agressions verbales par rapport à 2013 mais ce nombre reste très supérieur à l'année 2011 (20 agressions verbales de plus en 2014 qu'en 2012).

- **Évolution du nombre de plaintes, mains courantes et rapports suite à une atteinte dans les équipements et sur la voie publique**

	2011	2012	2013	2014
Nombre mains courantes	2	2	3	4
Nombre plaintes	21	34	57	61
Nombre rapports internes	93	105	145	195
Suites administratives et pénales	116	141	205	260

Source : OPTP

On constate une augmentation depuis 2011 du nombre de rapports internes réalisés suite aux atteintes dans les équipements et sur la voie publique. Le nombre de plaintes est également en très forte augmentation (+190%) sur cette même période.

- **Évolution des actions d'aide et d'assistance**

	2011	2012	2013	2014
Détresse	0	1	3	1
Malaise	26	25	23	12
Sans domicile fixe	5	13	28	33
Tentative de suicide et Suicides	0	0	1	0
Autres aides	4	3	4	4
<b>Total</b>	<b>35</b>	<b>42</b>	<b>59</b>	<b>50</b>

Source : OPTP

La catégorie « aide et assistance » est un agrégat de situations de détresse, de malaises et d'accidents. Les signalements qui figurent dans cette catégorie sont des événements qui ne sont pas délictueux.

## E) Bilan d'activité de la circonscription Ouest de la DPSP

A Paris, la sécurité relève de l'État et de son représentant le Préfet de Police. C'est à lui qu'il appartient d'assurer l'ordre et la sécurité publique. Toutefois, la prévention et la sécurité sont au cœur des priorités de l'équipe municipale. La Ville de Paris participe ainsi à l'élaboration et à la mise en œuvre des actions de lutte contre la délinquance. Elle assume par ailleurs ses responsabilités en mettant en place un certain nombre de dispositifs destinés à améliorer la tranquillité des parisiennes et des parisiens mais aussi pour assurer la sécurité des personnels et des équipements de la Ville. C'est dans ce cadre que la DPSP a été constituée initialement puis réformée en 2016.

### Présentation de la réforme de la DPP entrée en vigueur depuis le 14 septembre 2016

La réduction du nombre des actes d'incivilités (actions d'entretien et de sécurisation de l'espace public, actions de sensibilisation et de prévention, actions de dissuasion des contrevenants, etc.) est un objectif prioritaire fixée par la Maire de Paris depuis sa prise de fonction en 2014. L'ancienne Direction de la prévention et de la protection (DPP) de la Ville a été réorganisée en regroupant l'ensemble de ses agents, les agents d'accueil et de surveillance du service d'exploitation des jardins de la Direction des espaces verts, ainsi que les agents du centre d'action pour la propreté de Paris. Le partage des savoir-faire et les connaissances, la meilleure coordination des actions des agents chargés de la surveillance, de la prévention, de la médiation et de la verbalisation permettront d'accroître les possibilités d'actions sur les différents types d'incivilités.

Deux objectifs sont visés : d'une part, l'accompagnement du développement des nouveaux usages de l'espace public et des espaces verts afin d'y créer les conditions d'un mieux vivre ensemble ; d'autre part, le renforcement des actions de prévention et de médiation ainsi que des actions de verbalisation lorsqu'elles s'avèrent nécessaires.

Dix circonscriptions se mettent en place créées (contre six auparavant) afin de pérenniser et de conforter l'action territoriale de la direction, selon un schéma d'organisation géographique qui rejoint celui déjà adopté par plusieurs autres directions de la ville (DJS notamment).

Par ailleurs, l'augmentation du nombre d'ISVP dans les circonscriptions (+47%) et l'accueil des agents de la DEVE et du CAPP permet d'accroître le nombre d'agents présents sur le terrain susceptibles de lutter contre les incivilités.

La création d'une brigade d'intervention de Paris avec une capacité de projection renforcée permet progressivement de mieux répondre aux nouveaux enjeux de régulation de l'espace public. Elle regroupe les unités spécialisées déjà existantes (unité de nuit, unité moto, unité cynophile, unité de protection des élus) et une nouvelle unité dite « d'appui » afin de répondre aux nouvelles problématiques (ouverture des jardins 24/24, tensions nocturnes, situations d'urgence etc.) sur l'ensemble du territoire parisien et sur des plages horaires de soirée et de week-end.

Cette nouvelle organisation répond aux objectifs ambitieux fixés par l'exécutif qui souhaite davantage de visibilité, par la présence renforcée sur l'espace public, et de lisibilité de l'action, afin d'améliorer la lutte contre les incivilités.

Par ailleurs, la DPSP s'est dotée d'un nouvel outil informatique de programmation : « SICPARIS ». Cinq à six missions sont affectées en moyenne par équipage et par vacation. Les ISVP passent davantage de temps sur les équipements et leurs alentours dont le choix relève presque exclusivement des partenaires. Cet outil permet de produire une analyse fine des situations et de faire systématiquement des comptes rendus aux requérants.

Il convient de noter que ce nouveau mode de programmation a entraîné une diminution du nombre de rondes. Cependant, cette diminution est purement statistique, le temps passé sur le terrain restant inchangé.

Grace à ce logiciel, il est désormais devenu possible de réaliser des extractions sur les missions réalisées par les inspecteurs de sécurité. Depuis sa mise en place progressive en 2014, ce logiciel s'est enrichi et permet désormais de réaliser des recherches par arrondissement, offrant ainsi une analyse plus fine.

TYPES D'ÉQUIPEMENT SUR LA CIRCONSCRIPTION OUEST (TOUS ARRONDISSEMENTS CONFONDUS)	NOMBRE DE MISSIONS (réalisées en 2014)
PROMENADE OUVERTE, MAIL PLANTÉ, JARDIN, SQUARE	3981
MAIRIE D'ARRONDISSEMENT	251
TERRAINS DE TENNIS	181
LOCAL DU PERSONNEL, LIEU D'APPEL	169
RESTAURANT ADMINISTRATIF	91
CIMETIÈRE	84
MUSÉE	81

Source : Extraction via le logiciel SIC PARIS

ÉQUIPEMENTS (UNIQUEMENT SUR LE 16 <sup>ÈME</sup> ARRONDISSEMENT)	NOMBRE DE MISSIONS (réalisées entre le 1 <sup>ER</sup> janvier et le 6 décembre 2015)
JARDIN DES SERRES D'AUTEUIL	440
BOIS DE BOULOGNE	356
MAIRIE D'ARRONDISSEMENT	247
JARDINS DU TROCADERO	175
SQUARE PARODI	164
SQUARE DU TCHAD	126
JARDIN DU RANELAGH	122
PELOUSE DE LA MUETTE	76
SQUARE HENRI COLLET	59

Source : Extraction via le logiciel SIC PARIS

Cette illustration statistique permet de renforcer l'analyse réalisée via les signalements reçus par l'Observatoire Parisien de la Tranquillité publique avec des équipements de la DEVE (Direction des Espaces Verts et de l'Environnement) ainsi que des structures de la DJS (Direction de la Jeunesse et des Sports). Cependant, l'affichage seul de ces chiffres ne saurait se satisfaire tant les missions de la DPSP sont variées.

## F) Bilan activité GPIS

Le 16<sup>e</sup> arrondissement fait partie intégrante du patrimoine surveillé par le GPIS depuis le 1<sup>er</sup> août 2015, à la suite d'un incendie criminel ayant détruit 15 véhicules boulevard Murat.

Dans le même temps et à la demande des services de police, une opération coordonnée est organisée sur le patrimoine de PH-OPH situé au 183, boulevard Murat, où une forte présence d'individus tant sur la VP que dans la cour du site est d'emblée constatée.

### **Secteur 183, boulevard Murat :**

Ce patrimoine a connu un renouvellement de population avec une arrivée notable de classes sociales diverses et variées.

Lors des missions quotidiennes sur le site, des regroupements récurrents d'individus sont constatés sur la voie publique et dans les parties privatives dont la présence perdure dans la nuit, avec son lot de nuisances.

Les auteurs de troubles sont agités et provocateurs.

Il semble bien exister un trafic de produits stupéfiants sur ce site, que les patrouilles du GPIS viennent perturber. Les vendeurs se montrent plus discrets et méfiants que les consommateurs mais des produits stupéfiants ont été découverts pendant cette période.

La connexion entre le boulevard Murat et la rue Jean de la Tour paraît bien établie et favorise les allées et venues entre ces deux sites, générant de fait, des atteintes à la tranquillité résidentielle.

### **F) Bilan RATP**

La sécurité est au cœur de la qualité de service et de l'engagement de la RATP. Dix millions de voyages s'effectuent chaque jour sur l'ensemble des lignes exploitées par la RATP. Or, certains aléas d'origine sociétale externe ont des impacts, sur l'activité même de transport, tant sur la qualité et la continuité de service offert aux voyageurs qu'auprès du personnel.

Le pilotage de la politique prévention, qu'elle soit situationnelle ou sociale, est réalisé par le département de la sécurité de la RATP. Les plans d'actions qui en découlent mettent en œuvre, dans une logique de complémentarité, des dispositifs de sécurisation (partenariat avec la Police Nationale) mais aussi des mesures anticipatrices prises en commun avec les acteurs concernés (Éducation Nationale, municipalités, associations, collectivités territoriales, ...) en lien étroit avec les unités opérationnelles (Métro, RER, BUS/Tramway). Les réponses apportées au plus près du terrain, dans le respect des prérogatives de chacun, sont le gage d'une meilleure efficacité des actions entreprises.

C'est dans cet esprit que le département de la sécurité a participé aux groupes de travail de la « Stratégie Nationale de Prévention de la Délinquance, 2013-2016 » pilotés par le SG-CIPD notamment au Chantier National « Les transports publics et la prévention de la délinquance ». La RATP est également représentée dans les structures liées à la prévention de la délinquance (CSPDA, ZSP, GLTD,...) en tant qu'opérateur de transport desservant les territoires concernés.

Ci-après sont présentées les actions mises en œuvre par la RATP dans le cadre de la déclinaison opérationnelle de sa politique de prévention pouvant contribuer au programme d'actions relatif à la tranquillité publique.

À la suite du Conseil National de Sécurité dans les Transports en Commun du 16 décembre 2014, le ministre de l'Intérieur, le secrétaire d'État aux Transports et la secrétaire d'État aux Droits des Femmes ont lancé officiellement un groupe de travail sur les violences faites aux femmes dans les transports en commun, en partenariat avec la RATP, la SNCF, l'Union des Transports Publics (UTP) et le Groupement des Autorités Responsables de Transport (GART).

La RATP participe également au Comité Technique National « Médiation dans les transports » piloté par le ministère des transports.

## 1. La complémentarité opérationnelle

### 1.1 Une coopération institutionnalisée et permanente avec la Police Nationale

Dans le cadre du partenariat permanent avec la Brigade des Réseaux Franciliens (BRF), des réunions de coordination sont organisées régulièrement entre les équipes de sécurité de la RATP et la Brigade des Réseaux Franciliens pour planifier des missions d'accompagnement, des opérations conjointes ou mettre en œuvre des mesures spécifiques pour anticiper, prévenir et gérer les risques grâce à une complémentarité accrue et une mutualisation des moyens.

Sur le réseau ferré :

- Opérations de Visibilité, de Rencontre et de Dissuasion (OVRD) ;
- Opérations Ciblées et Coordonnées (OCC) ;
- Opérations Ciblées et Coordonnées de Sécurité (OCC S) ;
- Opérations Renforcées et Coordonnées (ORC).

Sur le réseau de surface :

- Le suivi des lignes sensibles au quotidien ;
- Opérations de Sécurisation Coordonnée (OSC) ;
- La coordination opérationnelle entre la BRF et le GPSR sur le service « Noctilien », basée sur le même concept que celle du réseau ferré et qui concerne 115 sections de lignes « Noctilien » ainsi que les 5 pôles (Châtelet, Gare de l'Est, Gare Montparnasse, Gare Saint-Lazare et Gare de Lyon).

Enfin, de manière ponctuelle, soit lors d'évènements exceptionnels, festifs ou sportifs, soit lors d'évènements inopinés, la coordination mise en place - tant dans les états-majors que dans l'application opérationnelle - permet une gestion sans incident majeur.

Il convient de noter que les statistiques de la RATP sont strictement dédiées à usage interne ce sont donc les statistiques établies par la police qui font références.

### 1.2 La vidéo protection au service d'une maîtrise partagée des espaces

#### ***La couverture vidéo protection***

La totalité des bus de la RATP est équipée de caméras de vidéo embarquée. Une partie des lignes de métro sont couvertes et le dispositif augmente avec l'arrivée de nouveaux trains. L'ensemble des stations de métro, gares RER, stations de tramway ainsi que les gares routières sont équipées de caméras fixes. Ces flux de vidéo protection sont transmis vers le Poste de Commandement composé de deux salles identiques, PC Sécurité de la RATP et le PC Police de la BRF.

La RATP met à disposition l'accès à son réseau vidéo souterrain, formalisé par une convention avec la préfecture de police.

### 1.3 Quelques exemples de dispositifs de prévention et de sécurisation spécifiques

#### 1.3.1 *Le dispositif de prévention de « Rentrée » sur le réseau de surface*

Depuis 5 ans, le département de la sécurité met en place, lors de chaque rentrée scolaire (septembre et octobre), un dispositif spécifique de sécurisation du réseau de surface.

Il consiste, dans le cadre de notre mission de prévention, à mettre en œuvre des actions anticipées et ciblées afin de prévenir ou de réduire la commission de faits de sécurité envers les personnes et les biens sur notre réseau de transport. 8 arrondissements de l'est et du sud de Paris ont été concernés en 2014.

### 1.3.2 Le dispositif « Grands Magasins »

Pour les fêtes de fin d'année et le début des soldes d'hiver, le département de la sécurité met en place un dispositif de sécurisation renforcé aux abords immédiats des grands magasins et des centres commerciaux. Il s'agit d'une sécurisation, multimodale et anticipatoire, sur les stations de métro et RER par la sécurisation des gares concernées et un accompagnement régulier de certains tronçons de ligne et assistance aux machinistes aux points d'arrêts définis.

### 1.3.3 Des dispositifs de sécurisation renforcée

Dispositifs de sécurisation mis en place dans le cadre d'événements particuliers (Salon de la Porte de Versailles, 31 décembre, Fête de la Musique, Foire du Trône...) ou à l'occasion de la maîtrise des lieux proactive et globale (Barbès, Porte de Clignancourt...).

### 1.3.4 Sécurisation des pôles touristiques -

Dans le cadre des dispositifs renforcés de sécurisation des zones touristiques de Paris initié par le Préfet de police, la RATP intensifie ses passages et sa présence sur les sites (stations, gares, arrêts de bus) desservant les lieux touristiques en période estivale ou de vacances scolaires.

Afin de sensibiliser les voyageurs étrangers la RATP a conçu, en coopération avec la préfecture de Police de Paris, un dépliant « voyager en toute sécurité » rédigé en 7 langues : français, anglais, allemand, espagnol, mandarin, japonais et coréen.

Par ailleurs, des messages sonores de mise en garde contre les voleurs dans leurs emprises sont diffusés en plusieurs langues.



## 1.4 Représentation dans les instances de prévention de la délinquance

La RATP est partie prenante dans les déclinaisons locales de la Stratégie Nationale de Prévention de la Délinquance - 2013 - 2016, notamment dans les groupes de travail « Tranquillité publique ».

Le département de la sécurité de la RATP gère la cohérence des représentations de l'entreprise au sein des différentes structures de prévention de la délinquance. La RATP est actuellement représentée au sein du CSPDA du 16ème arrondissement.

## 1.5 Prévention de la récidive

Acteur majeur de la société civile en Ile de France, la RATP participe à la politique judiciaire de la ville en accueillant des personnes qui exécutent leurs peines en milieu ouvert (TIG ou mesures de réparation). L'accueil des tigistes est essentiellement lié aux relations entretenues avec les SPIP des départements.

Le département Juridique de la RATP œuvre en ce sens grâce aux contacts pris avec les SPIP, les parquets, les services éducatifs auprès des tribunaux et les unités opérationnelles qui accueillent les tigistes.

La RATP peut légitimement se prévaloir d'avoir concouru à la réinsertion d'un millier de personnes en quinze ans. Cette action a été mise en valeur auprès du Ministère de la Justice et des Procureurs de la République afin de développer davantage encore cette coopération.

## **2. L'aide et l'assistance aux personnes en situation d'exclusion.**

La RATP est très investie dans la lutte contre la grande exclusion. Les actions qu'elle développe en faveur des populations les plus démunies, rencontrées sur ses réseaux, contribuent à la maîtrise globale de l'espace transport et concourent à l'amélioration du sentiment de sécurité des voyageurs. Cette activité ne peut toutefois trouver, pour une entreprise de transport, sa pleine efficacité qu'en relais de partenariats publics et associatifs dont la convergence des objectifs offre aux victimes de la grande exclusion des possibilités de sortie du processus de désocialisation. La RATP intervient dans ce dispositif comme un des acteurs majeurs pour recréer du lien social.

### **2.1 L'opération Atlas**

Depuis 1992, en partenariat avec la DRIHL de Paris (Direction Régionale Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement) et des associations, le dispositif ATLAS s'accompagne toute l'année d'un volet d'aide au Samu Social. Il a pour objet de transporter des personnes en difficulté vers des hébergements de nuit désignés par la DRIHL de Paris et gérés par des associations (plus de 135 000 personnes ont été transportées en 2014).

La mise en place d'une nouvelle organisation par le SIAO-UP (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation - Urgence de Paris) et le « 115 » a permis à la RATP d'optimiser les capacités d'hébergement proposées avec des personnes volontaires rencontrées dans ses espaces.

### **2.2 Le Recueil Social**

Entité opérationnelle au sein du département de la sécurité, les personnels du Recueil Social effectuent, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, un travail de maraude sur l'ensemble des réseaux pour entrer en contact avec les personnes les plus démunies et les conduire, si elles l'acceptent, vers les services les mieux adaptés à leur état (hôpital, accueil de jour, CHAPSA de Nanterre, ESI,...). En 2014 29 600 personnes ont ainsi été conduites vers des structures d'accueil.

Enfin depuis 2014, la RATP a ouvert, à titre expérimental (pour 18 mois), à Charenton-le-Pont, un centre d'accueil de jour d'une capacité de 40 personnes. Depuis janvier 2015, tous les jours de la semaine, il permet à ceux qui le souhaitent de bénéficier de prestations tout en séjournant en dehors des espaces de la RATP.

### **2.3 Les partenariats externes**

La RATP s'est engagée aux côtés de la Ville de Paris en signant le pacte Parisien de la lutte contre la grande exclusion. Elle est représentée au Conseil d'administration du Samu social de Paris dont elle est membre fondateur. Elle est partenaire avec l'État et le département d'Ile de France du Comité tripartite des ESI (Espaces Solidarité Insertion).

Par ailleurs, les contacts réguliers sont maintenus avec nombre d'associations, qu'elles soient de philosophie caritative ou professionnelle, ainsi qu'avec la plupart des mairies d'arrondissement de Paris. On citera, par exemple, la convention signée, en février 2014, entre la mairie du 18ème arrondissement, la RATP et l'Association Coordination Toxicomanie.

### **3. Les plans d'actions de prévention : une démarche partenariale indispensable**

Pour la RATP, l'approche par territoire permet de croiser les informations nécessaires à la compréhension de l'environnement pour élaborer des plans d'actions de prévention dans une logique d'approche globale qui ne saurait se limiter aux seules actions de prévention situationnelle ou sociale. L'intervention de la RATP, sur les territoires qu'elle dessert, va bien au-delà. En effet, l'entreprise promeut l'insertion professionnelle, l'égalité des chances et le développement local par une politique active de recrutement et d'insertion des jeunes dans les quartiers politiques de la ville.

En outre, le soutien apporté par la Fondation Groupe RATP sur les territoires desservis par la RATP, complémentaire des actions de prévention réalisées par l'entreprise, conforte les liens créés par les acteurs terrain présents au quotidien. Elle contribue à la promotion des valeurs de l'entreprise tout en favorisant l'insertion sociale, l'entraide et le civisme.

#### **3.1 Le soutien de la Fondation Groupe RATP aux associations de proximité**

La Fondation groupe RATP soutient des associations qui agissent au cœur des quartiers (de Paris ou de banlieue) en mobilisant tout le tissu social. Elle soutient des projets qui s'articulent autour de l'accès à la culture, de l'aide à la scolarité ou encore de l'aide au retour à l'emploi. Pour l'année 2015, la Fondation RATP soutient 16 projets. Elle peut, par exemple, favoriser des rencontres avec l'École Nationale des Beaux-arts.

#### **3.2 Créer du lien entre la RATP et les différents publics**

##### *3.2.1 La sensibilisation des jeunes publics*

###### *3.2.1.1 la RATP, relais de la civilité dans les écoles, en partenariat avec le rectorat de Paris*

Les incivilités sont un phénomène identifié comme une évolution de la société moderne qui se révèle plus largement dans les transports en commun. La RATP a pris, depuis 2011, la parole sur ce thème, avec la campagne institutionnelle « Restons civils sur toute la ligne ».

L'objectif de cette campagne est de sensibiliser les franciliens aux incivilités dans les transports en commun et à leurs impacts afin d'accélérer une prise de conscience nécessaire et favoriser une évolution des comportements. La création, par la RATP, de « l'Observatoire des incivilités dans les transports en commun » permet de mesurer l'évolution de ce phénomène sur les deux principaux items : l'expérience des incivilités et le niveau de gêne ressenti par les utilisateurs.

Par ailleurs, la RATP a développé, en collaboration avec le rectorat de Paris, un kit pédagogique à destination des enseignants en classes de 6ème et de 5ème. Les modules qui le constituent offrent la possibilité aux professeurs d'aborder la thématique des incivilités avec leurs élèves de manière ludique et sérieuse tout en s'inscrivant dans les programmes scolaires avec des approches disciplinaires variées.

###### *3.2.1.2 Une méthode et des outils pédagogiques adaptés aux réalités du terrain*

Les ambassadeurs de la RATP (conducteurs de bus, agents de station, agent du Service Contrôle Client...) spécialement formés et détachés ponctuellement de leurs postes, réalisent auprès des publics en âge scolaire des actions de sensibilisation au respect et au bon usage des transports. Ils utilisent des kits pédagogiques spécialement conçus à cet effet. Ils animent également les « ateliers mobilité » : une formation à l'utilisation des transports et un vecteur de la promotion du « savoir voyager ensemble » par un comportement citoyen. Les ateliers mobilité sont mis en place par des partenariats que le responsable ingénierie sociale de l'ADT 75 noue avec les acteurs associatifs

et/ou du monde de l'insertion sur le territoire parisien. Ainsi, depuis le début de l'année 2015, 27 ateliers mobilité ont été organisés touchant 219 personnes.

#### **4. Insertion sociale et professionnelle**

L'ingénierie Sociale relève de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE).

Trois grands axes sont développés par l'Agence de Développement Territorial de Paris (ADT) :

- La promotion et la facilitation de l'accès de tous aux métiers de l'entreprise ;
- L'intégration sociale des populations vulnérables ;

L'entretien et le développement des liens avec les acteurs institutionnels et socioéconomiques locaux.